

Wellington  
Dépôt garanti  
**13%**  
1 an  
522-1990  
285, chemin Ste-Foy

ACHETONS  
**ANTIQUITÉS**  
ARGENT COMPTANT  
692-0581 654-1834

JEUDI 28 JUIN 1990

QUEBEC 94E ANNEE, NO 178  
50 PAGES, 3 CAHIERIS + 1 TABLEAU

LIVRAISON A DOMICILE (7 JOURS) 3 005  
MONTREAL ILES DE LA MADELEINE, GASPESIE ABITIBI NOU

35¢

LE CANADA

**Le juge Lamer se voit avant tout comme un libéral**



Le nouveau juge en chef de la Cour suprême a d'abord été un avocat reconnu pour sa redoutable efficacité. Il est le premier criminaliste à accéder à la fonction de

juge en chef, le plus important poste au pays après celui de gouverneur général. **A-8**

L'ECONOMIE

**Daishowa : 56 millions \$ mais un licenciement massif**

Daishowa investira 56 millions \$ dans l'implantation, à son complexe de Québec, d'une usine de désencrage, ce qui entrainera quelque 300 mises à pied. **B-1**

LE MONDE

**Plus de frontière entre les deux Allemagnes**

Les deux États allemands ont annoncé hier que la frontière interallemande aura disparu dimanche, moins de huit mois après l'ouverture du Mur de Berlin. **C-1**

LE QUEBEC

**Préenquête sur une présumée affaire de favoritisme**

La Commission des droits de la personne entreprendra une préenquête sur une présumée affaire de favoritisme au cabinet du ministre délégué aux Transports. **A-8**

LA REGION

**L'Université du Québec se retire en douce de la Beauce**

Malgré les engagements du ministre Ryan, l'Université du Québec se retire en douce de l'enseignement universitaire aux adultes en Beauce. **A-3**

LES ARTS

**Doris Larouche reste aux commandes de «CBV Bonjour»**

Mettant fin aux doutes et aux tergiversations, Doris Larouche restera finalement animatrice à l'antenne de «CBV Bonjour» cet automne. **C-3**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois **A-3, A-11, B-6 et B-7**

Le Québec **A-4 à A-7**

Le Canada **A-8**

Le Monde **B-8 et C-1**

Annonces classées **C-5 à C-11**

Arts **C-2 à C-4**

Bandes dessinées **S-15**

Bridge **C-9**

Décès **C-11, C-12**

Économie **B-1 à B-5**

Éditorial **A-10**

Feuilleton **C-7**

Horoscope **C-9**

Mots croisés **C-6**

Mot mystère **C-6**

Où aller à Québec **C-4**

Patron **C-11**

LA MÉTÉO

Dégagement en matinée. Généralement ensoleillé par la suite. Maximum : 20 à 22. Demain : ennuagement suivi d'averses dispersées. **S-16**

«On ne veut pas courir après les troubles»

## Pas de fête du Canada à Québec

Compte tenu du contexte politique créé par l'échec du lac Meech, le comité de la fête du Canada à Québec a décidé d'annuler son calendrier d'activités, du moins pour cette année.

par GUY DUBÉ  
LE SOLEIL

« Il ne s'agit pas d'une décision politique, mais c'est le contexte qui nous a poussés à prendre cette décision », soulignait hier

le président du comité, Raymond Stuart McBain.

En fait, la plupart des gens qui étaient engagés dans l'organisation de la fête du Canada à Québec « ont eu un soulagement, parce qu'ils avaient des inquiétudes », a fait remarquer

de son côté un des membres de l'exécutif, l'avocat Jacques Ouellet.

« C'est un peu comme un couple qui est sur le point de divorcer et dont l'anniversaire de mariage approche », a-t-il donné en exemple. M. Ouellet a expliqué que, lorsqu'une situation est explosive, il est préférable de ne pas allumer de meche. « Si on avait fait un défilé, peut-être qu'il ne se serait rien passé,

mais peut-être aussi qu'il se serait passé quelque chose. »

Mais M. Mc Bain insiste sur le fait qu'il n'a subi aucune pression, politique ou autre, de qui que ce soit, et que son comité n'a reçu aucune menace.

« C'est une décision qui a été très difficile à prendre, surtout après 14 ans de festivités à Québec. Mais, si on avait fait les fêtes, les gens et les médias

nous auraient demandé 'Qu'est-ce que vous fêtez ?'. On ne veut pas courir après les troubles. »

Une porte-parole du comité, Mme Jo Ouellet, a mentionné de son côté que personne ne peut prédire ce qui aurait pu arriver. « Ça ne veut pas dire qu'il

Suite A-2, Canada...

Autre texte en page A-9



Un ouvrier s'affairait hier à terminer le démantèlement des chars qui étaient prévus pour le défilé de la fête du Canada.

Il lui promet un adversaire souverainiste

## Lucien Bouchard défie Chrétien d'être candidat

Le leader nationaliste Lucien Bouchard défie le nouveau chef libéral Jean Chrétien d'être candidat à l'élection partielle du 13 août, dans la circonscription montrealaise de Laurier-Sainte-Marie, et il promet de lui opposer un candidat souverainiste.

par ANDRE FORGUES  
LE SOLEIL

M. Bouchard a lancé ce défi au cours d'un discours très chaleureusement accueilli par quelque 450 convives repondant à l'invitation de la chambre de commerce de Sainte-Foy, hier midi. Selon M. Bouchard, Jean Chrétien est un danger pour les Québécois. Le nouveau chef libéral, dit-il, « est le modèle de ce que les anglophones aiment comme Québécois ».

« Sa mission, c'est de diviser les Québécois, aller faire en sorte que la ferveur du Québec se brise à nouveau pour que nous puissions construire sur la faiblesse du Québec un pays dont ils ne veulent pas. »

Radiodiffusée en direct par la station CJRP, l'allocution du



M. Lucien BOUCHARD

député fédéral indépendant de Lac-Saint-Jean s'est terminée sur le défi lancé à M. Chrétien. « On va présenter un candidat souverainiste, un vrai, qui n'au-

Suite A-2, Bouchard...

Autres textes en pages A-4 et A-5

## 80% des puits de l'île d'Orléans contaminés

Environ 80 % des puits ayant fait l'objet d'une analyse sur l'île d'Orléans sont contaminés. Des vieux puisards, des fosses septiques inadéquates et l'absence de systèmes d'égouts sont notamment responsables de la contamination des nappes d'eau souterraines.

par GUY DUBÉ  
LE SOLEIL

C'est ce qui ressort d'un rapport préliminaire, préparé par le Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital de l'Enfant-Jésus et le ministère de l'Environnement du Québec, qui a été présenté cette semaine à la MRC de l'île d'Orléans.

Selon le Dr Pierre Gosselin, du DSC de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, la situation n'est pas nécessairement dramatique et ressemble à bien des points de vue à celle qui prévaut sur l'île aux Grues, au large de Montmagny.

L'été sec de l'an dernier aurait largement contribué à l'augmentation du nombre de puits contaminés par les coliformes fécaux et les coli-

formes totaux. Les anciens rapports faisaient état de 60 à 65 % de puits contaminés.

Sur 850 personnes qui ont été sous surveillance par le DSC, seulement 82 cas de gastro-entérite ont été rapportés, « ce qui représente un taux plutôt bas », précise le Dr Gosselin. Les insulaires sont plutôt habitués à boire leur eau et sont donc immunisés. Les visiteurs, les touristes et les vacanciers courent donc plus de risques d'attraper une gastro-entérite, explique-t-il.

L'analyse des puits, dans la plupart des parties de l'île, s'est échelonnée sur un an. Plusieurs puits de surface ont été dénombrés et ces puits sont plus sujets à être contaminés par les produits chimiques comme les pesticides.

Suite A-2, Puits...



Les nappes d'eau souterraines de l'île d'Orléans sont touchées par la contamination.

## La CECQ hausse sa taxe de 114%

La taxe scolaire augmentera de 114 %, pour la prochaine année, sur le territoire de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ).

par VINCENT CLICHE  
LE SOLEIL

Le conseil des commissaires a en effet décidé, hier soir, que le taux passera de 10,7 cents à 22,9 cents du 100 \$ d'évaluation. Ce qui signifie que pour Lucien FLAMAND une maison évaluée à 74 000 \$ (évaluation moyenne sur le territoire de la CECQ), le prochain compte de taxes fera un bond de 77 \$ à 169 \$.

La CECQ a également adopté son budget d'exploitation pour la prochaine année.

Ce budget atteint 89 300 000 \$, en hausse de 0,7 \$ par rapport au budget de l'an dernier, et ce, malgré une décroissance prévue de 2,8 % des clientèles scolaires.

L'augmentation vertigineuse de la taxe est due entièrement aux changements apportés récemment par le gouvernement du Québec au mode de financement des commissions scolaires en leur confiant la responsabilité de l'entretien de leurs immeubles.

Cette réforme a pour conséquence d'obliger la CECQ à taxer 3 753 000 \$ supplémentaires (ou 9,6 cents par 100 \$ d'évaluation) pour récupérer la perte de financement au secteur de l'équipement.

Cette hausse de 114 % n'est même pas suffisante pour per-

Suite A-2, Taxe...



### Programmes préscolaires et services de garde

- Garderie La Bougeotte enfants de 2 1/2 à 5 ans
- Pré-maternelle enfants de 4 ans
- Maternelle Passe-Plume (5 ans) Permis du ministère de l'Éducation no. 669509

C'EST LE TEMPS DE S'INSCRIRE!

Renseignements et inscriptions  
835, boul. Saint-Cyrille Ouest  
(418) 527-2518

APPRENDRE, C'EST UN JEU D'ENFANT...

DEPUIS PLUS DE 10 ANS AU YMCA DE QUÉBEC



## Suites de la première page

### Bouchard...

n'aura pas peur de parler de souveraineté-association. Donc Chrétien pourra frapper dedans, il pourra le traiter de séparatiste et ça va être vrai. Il pourra le traiter de traître, n'importe quoi!», a lancé M. Bouchard au grand plaisir de son auditoire.

Vacante depuis la mort du député libéral Jean-Claude Malépart, Laurier-Sainte-Marie est située « en plein cœur de l'île de Montréal », note M. Bouchard, qui rappelle que M. Chrétien a dit au Canada anglais qu'il « pourrait rallier les Québécois autour de lui et il a dit que le souverainisme au Québec, c'était fini ».

M. Bouchard présente ce défi comme « une sorte de combat singulier » du type que se livraient les chevaliers, au Moyen-Âge. En conférence de presse, sans identifier qui que ce soit, il a précisé qu'il « y a plusieurs noms de gens qui seraient intéressés » à porter la bannière souverainiste contre M. Chrétien dans cette circonscription.

Toutefois, si le chef libéral ne relevait pas le défi qui vient de lui être lancé, il n'est pas certain qu'un candidat nationaliste sera tout de même dans la course. « On verra, c'est peut-être un peu moins certain. Il n'y a pas de décision de prise ». Hier, La Presse rapportait que les ex-députés Guy Bisailon, du PQ, et Charles Hamelin, conservateur, sont des candidats nationalistes possibles.

D'autre part, le chef spontané du noyau de députés indépendants aux Communes affirme que son groupe n'a aucun projet de former un parti politique. Et M. Bouchard n'adresse aucun blâme à ceux qui choisissent de rester dans les rangs conservateurs.

« Il fallait qu'ils restent nombreux. Il faut qu'on puisse joindre nos efforts avec eux, qu'on puisse travailler avec eux dans l'intérêt du Québec. Nous avons des rôles différents mais tout aussi essentiels l'un que l'autre, des rôles qui vont se compléter. »

Ceux qui restent dans les rangs ministériels peuvent défendre les intérêts du Québec pendant « l'interim », en attendant l'accession du Québec à un nouveau statut politique. Quant aux indépendants, ils exercent leur totale liberté de parole et, n'étant pas liés à un parti fédéraliste, ils peuvent affirmer leurs convictions souverainistes.

#### Vers un référendum

Ainsi, M. Bouchard prône la souveraineté-association mais, ajoute-t-il, « on n'est peut-être pas obligé d'appeler cela comme ça. L'important c'est qu'on arrive à une même définition. Regardons ce qu'il y a en arrière des mots. »

Le député de Lac-Saint-Jean suggère que, pour définir le projet québécois, l'on prenne « les secteurs un par un et sans passion, froidement, avec maturité politique » afin de préserver l'unité des Québécois.

« Si, à la fin, il y a des divergences — il pourrait y en avoir, c'est normal qu'il y ait des divergences —, il faudra dégager une majorité. Nous sommes en démocratie. Il y aura une majorité qui fera les choix, il y aura un parti qui va réussir à former la majorité. »

Ce qui compte, c'est de faire un autre référendum et de poser une question dont on sait qu'elle amènera un OUI majoritaire, répète le député de Lac-Saint-Jean. M. Bouchard doit d'ailleurs en discuter avec le premier ministre Bourassa au début de la semaine prochaine. Il explique avoir écarté la possibilité d'une rencontre dès cette semaine, afin de ne pas précéder le chef de l'opposition dans cette démarche. MM. Parizeau et Bourassa se verront demain.

### Canada...

y aurait eu des émeutes. On voulait contribuer au calme et à la tranquillité de cette fête familiale. »

La décision, a-t-elle ajouté, a été prise par prévention. « Il aurait pu y avoir des accrochages et ça n'aurait pas donné une belle image pour la ville de Québec ni pour l'industrie touristique. »

#### Voisine chantera

L'immense gâteau aux couleurs du drapeau canadien, habituellement confectionné dans les cuisines du Château Frontenac, a été annulé. Il n'y aura pas non plus de feux d'artifice dans le ciel de Québec le 1er juillet. Les militaires ne défilent pas dans les rues. Les chars allégoriques, qui n'étaient pas tout à fait terminés aux Ateliers du Carnaval, sont déjà détruits. Il n'y aura pas de procession aux flambeaux sur le fleuve. Mais Roch Voisine chantera.

Son gérant, Guy Laforce, a indiqué, en fin de journée, que le spectacle sera quand même donné, dimanche, de 16h à 18h, à l'agora du Vieux-Port, mais pas dans le cadre de la fête du Canada. M. McBain a expliqué que le contrat était déjà signé (40 000 \$) et que la décision finale revient au chanteur.

M. McBain a fait savoir que le comité perd tout au plus 10 000 \$, à part les 40 000 que coûtera le spectacle de Voisine et qui faisaient partie d'un contrat à part. Quatre-vingt policiers de la ville de Québec avaient été mobilisés pour assurer la sécurité, à part les bénévoles. Les policiers à eux seuls auraient coûté 10 000 \$. Le feu d'artifice, qui coûtait 15 000 \$, pouvait être annulé à 24 heures d'avance. Le Secrétariat d'État avait fourni un montant de 85 000 \$ au comité et le gouvernement du Québec devait donner de son côté un montant de 25 000 \$.

Par ailleurs, trois navires militaires doivent quand même faire escale à Québec, d'ici au 1er juillet. Il s'agit du voilier *Gloria*, un trois-mâts colombien qui nous avait visités pendant les festivités de Québec 84; du *Nipigon*, un destroyer porte-hélicoptères canadien habituellement attaché au port de Halifax; et d'une frégate américaine, le *Connaught*.

### Taxe...

mettre à la CECQ d'équilibrer son budget puisqu'elle devra aller puiser 533 000 \$ dans ses surplus accumulés de 1 800 000 \$.

D'autre part, la marge de manoeuvre de 1 137 000 \$ dégagée suite à l'élargissement de l'assiette fiscale doit dès cette année être affectée en partie à l'équilibre budgétaire de base. Ainsi, un montant de 519 000 \$ devra être réservé pour permettre de réaliser des activités obligatoires non financées, dont 235 000 \$ pour le coût des élections scolaires de novembre prochain et 73 000 \$ pour combler la hausse des coûts d'énergie.

Selon le président de la CECQ, M. Lucien Flamand, plusieurs activités de développement ont dû être laissées de côté, cette année, dont l'entretien de bâtiments et l'aménagement de bibliothèques scolaires.

Plusieurs commissaires ont déploré que les contribuables fassent les frais de la réforme de la fiscalité scolaire décidée par le gouvernement du Québec. Ils ne croient pas que ces changements profiteront à long terme à la CECQ. Ils ont demandé, par ailleurs, qu'un feuillet accompagne l'envoi du prochain compte de taxes pour expliquer aux contribuables les raisons et l'origine de cette augmentation, d'autant plus que cet envoi précèdera de peu la tenue des élections scolaires, fixées au 18 novembre prochain.

### Puits...

Il n'existe aucun système d'aqueduc et d'égouts sur l'île, sauf dans un nouveau quartier de la municipalité de Saint-Pierre, où un collecteur d'égouts dessert une soixantaine de maisons.

Le préfet de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'île d'Orléans et maire de Saint-Pierre, Conrad Gagnon, a indiqué, hier, qu'il préfère prendre connaissance du rapport à fond avant de le commenter.

Lui et ses collègues des autres municipalités de l'île étudieront les différentes alternatives qui devront être prises, après avoir rencontré les spécialistes du DSC et du ministère de l'Environnement du Québec.

Une réunion publique doit avoir lieu mercredi soir prochain, à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Famille, à 20 h. Le rapport final sera alors présenté à tous les maires de l'île.

# La CECM n'obligera pas à parler français dans les corridors

MONTREAL (PC) — La CECM a décidé de se plier à la recommandation de la Commission des droits de la personne. L'obligation qui sera dorénavant faite aux élèves des écoles de la CECM de parler français à l'école sera générale, mais elle s'arrêtera là où commencent les conversations privées. À cet égard, on aura recours aux moyens incitatifs.

La CECM a en effet officiellement adopté hier sa politique linguistique applicable à ses écoles françaises, mais en modifiant de façon significative le projet initial. Son principal article se lit dorénavant comme suit :

« Inscrive dans les codes de vie ou code de conduite :

1 - l'obligation pour les élèves de communiquer en français en tout temps et en toute occasion avec le personnel de l'école ;

2 - l'obligation pour les élèves de communiquer entre eux durant les cours, durant les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école et dans la prestation des services de consultations personnelles ».

Le projet original voulait imposer « l'obligation de parler français sur les lieux de l'école et dans toutes les activités scolaires organisées en dehors de ces lieux ».

M. André Houle, le président de l'Association des directeurs d'école, s'est déclaré insatisfait de

ce changement. « Il va faire de nous des gérants de seuils de porte. Ce sera comme la loi 178 qui distingue l'affichage intérieur et extérieur ».

« Il est facile de s'en remettre à la Charte des droits de la personne », a poursuivi M. Houle. Il aurait fallu foncer, estime-t-il, quitte à contester la Charte.

L'autre article controversé du projet initial se lisait comme suit :

« Aider les écoles qui ont de la difficulté à assurer un environnement français à mettre en place des mesures incitatives et, lorsque nécessaire, les règles de discipline qui recréeront cet environnement ».

Le nouvel article, inspiré d'une recommandation du Comité consultatif des communautés ethniques de la CECM, se fait plus général :

« Aider les écoles qui ont de la difficulté à assurer un environnement français à mettre en place les mesures appropriées qui recréeront cet environnement, mesures conformes aux usages de l'école ».

6/49  
5-7-12-17-26-47  
(complémentaire)  
10  
EXTRA  
961898  
LA QUOTIDIENNE  
tirage du 27-06-90  
6-9-3  
2-9-3-7

## VENTE

# Jours d'été

contemporaine\*



ROBES  
CONTEMPORAINE  
99.95

rég. jusqu'à 200.00

de notre collection contemporaine, des robes styles chemisier, droites, coupées à la taille, manteau, manches courtes et longues, en coton, lin, pure soie, jacquard, crêpe, rayonne, couleurs unies et imprimés variés, grandeurs assorties.

SACS À MAIN  
CONTEMPORAINE  
59.95

rég. jusqu'à 175.00

des formes trousse, besace, structurées, souples, en cuir, tissus tapisserie et toutes sortes de matériaux modernes, couleurs assorties.

FOULARDS  
19.99

rég. jusqu'à 60.00

toutes sortes de foulards oblongs, carrés, en mousseline, coton, soie dans toutes sortes d'imprimés géométriques, fauves, floraux, nautiques, ethniques.

PULLS CONTEMPORAINE

29.95

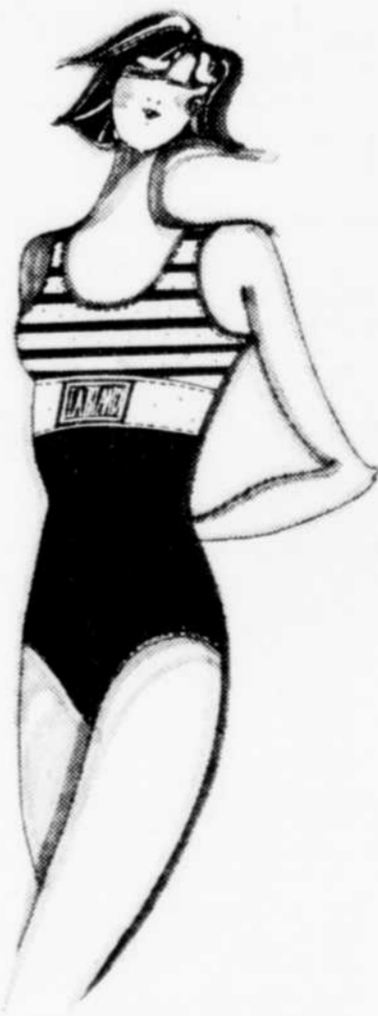
rég. jusqu'à 75.00

collection contemporaine, des pulls manches courtes et longues, en fine maille de coton, tricot pointelle et texturé, couleurs et grandeurs assorties.

VESTES ET BLAZERS  
CONTEMPORAINE

99.95

pour la contemporaine, choix de vestes et blazers manches courtes et longues, avec ou sans revers, simple boutonnage, en viscose souple, lin et coton ou pur coton, couleurs et grandeurs assorties.



MAILLOTS  
RAYURES NAUTIQUES

39.95

rég. 60.00

en tricot de coton et lycra, le maillot une pièce avec empiècement camisole à rayures nautiques en noir et blanc, 8 à 14.

contemporaine\*



JUPES ET CARDIGANS  
EN MAILLE TEE-SHIRT

39.95

chacun

rég. jusqu'à 55.00

collection exclusive pour la contemporaine des cardigans et des jupes en jersey pur coton, léger et confortable, garnis de broderie ajourée, choix de blanc, noir, framboise, pistache.

SHORTS EN TACTEL®

14.99

rég. 20.00

un short léger en tactel, forme boxeur, taille à bande extensible, noir, mauve, turquoise, orange, jaune, p.m.g.

CULOTTES BIKINI EN COTON

3.99

rég. jusqu'à 6.00

tout un choix de culottes forme bikini en pur coton, des mini motifs fauves, des floraux et des rayures, couleurs pastel et grandeurs assorties.



la maison  
**simons**

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

## Son casino à Pointe-au-Pic, Malenfant y croit plus que jamais

Après avoir réglé hier le dossier du centre de ski de New Richmond, en Gaspésie, où il investira 3,5 millions \$, l'homme d'affaires et nouveau souverainiste Raymond Malenfant ne doute pas que le premier ministre Bourassa lui donnera très bientôt l'autorisation d'établir un casino au Manoir Richelieu.

par ANDRÉ FORGUES  
LE SOLEIL

L'hôtelier rendu célèbre par ses démêlés avec la CSN dans le dossier du Manoir Richelieu s'est buté à la presse parlementaire, hier matin, à sa sortie d'une rencontre avec M. Bourassa et d'autres membres du gouvernement.

« La semaine prochaine, on va commencer », dit M. Malenfant en parlant du projet de centre de ski, auquel le gouvernement du Québec fournit 3 millions \$, pour un total de 6,5 millions \$. Quand on lui a demandé si le déblocage de ce dossier issu du sommet économique de la Gaspésie allait aider à son projet de casino, l'homme d'affaires n'a pas hésité.

« Je pense que oui. C'est certain, avec les ministres qu'on a rencontrés ce matin, que ça va être dans le sac d'ici peu. Pas demain mais peut-être après-demain ». Plus tard, quand on lui a demandé s'il espérait une réponse la semaine prochaine, M. Malenfant a répliqué : « Demandez au premier ministre, il m'a dit qu'il allait me donner une réponse. »

Fier du succès de son hôtel de Winnipeg, M. Malenfant ne doute pas que la réussite attend aussi celui du Manoir Richelieu. « La moitié de Toronto, on l'envoie à Winnipeg, l'autre moitié au Manoir. A Pointe-au-Pic, il y a des aéroports, il y a tout ce qu'il faut pour faire vivre un casino. »

Comme c'est le cas au Manitoba, l'hôtelier veut que le casino du Manoir soit exploité par le gouvernement du Québec. Au Fort Garry de Winnipeg, M. Malenfant dit avoir « pris une bâtisse qui était vide depuis trois ans, qui était toute brisée, et je l'ai réparée et j'ai fait un casino. Le vestiaire, cet hiver, rapportait 4 000 \$ par jour ! Vous pouvez imaginer le reste. »

### Pour la souveraineté

Par ailleurs, après bien d'autres intervenants sociaux au Québec, dont la CSN contre laquelle il a fait la guerre en 1986, M. Malenfant se rallie maintenant à la souveraineté du Québec.

Quand il a appris l'échec de Meech, vendredi dernier, M. Malenfant se trouvait à New York où il compte d'ailleurs acquérir bientôt un deuxième hôtel en territoire américain, après celui qu'il a acheté à Pompano Beach, il y a un mois.

Tandis qu'il était convaincu, plus tôt la semaine dernière, que Meech serait ratifié, il a alors cru que la décision de Terre-Neuve de ne pas voter l'entente était complètement folle.

« Quand je voyais M. Wells parler de la sorte avec le peu de population qu'il a, j'étais frustré. Je n'ai pas compris. Dans le fond, quand vous regardez ça, avec l'argent que le fédéral donne à Terre-Neuve, cela aurait dû être la première province à passer Meech parce qu'ils ont tout à recevoir du Québec et du Canada ». Et au Manitoba, M. Malenfant dit espérer que des élections viendront bientôt donner à cette province un bon gouvernement.

Au Québec, l'homme d'affaires appuie l'attitude de M. Bourassa et se dit convaincu que la plupart des citoyens voulaient que Meech réussisse. « Cela n'a pas marché, on essaye autre chose, c'est tout », lance-t-il.

L'homme d'affaires prédit qu'« il va y avoir une association entre le Québec et le Canada et on devrait vivre comme si on était un pays. L'autre, ce sera un autre pays, comme on voit en Europe et partout. En Europe, des petits pays, il n'y a que de ça. Nous autres, on va continuer à vivre. On n'a pas le choix, ils ne veulent pas nous avoir. »

M. Malenfant se dit d'ailleurs convaincu que le gouvernement Bourassa adoptera cette position d'ici un an, sans brusquer les choses.

## Contrairement aux engagements du ministre Ryan

# L'UQ se retire en douce de la Beauce

SAINT-GEORGES — Malgré des engagements pris dans le sens contraire par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan, au sommet socio-économique de la région Chaudière-Appalaches en janvier dernier, l'Université du Québec se retire en douce de l'enseignement universitaire aux adultes en Beauce.

par FORTUNAT MARCOUX  
LE SOLEIL

Depuis la mi-juin, les secrétariats de Sainte-Marie et de Lac-Mégantic ont été fermés. Le directeur du service, M. Vincent Foster, qui avait son pied à terre

à Saint-Georges, vient d'être muté dans la région de Montréal. Il ne sera pas remplacé. Au secrétariat de Saint-Georges, il n'y a plus qu'une employée. Le contrat de la responsable de la Télé-Université ne sera pas renouvelé à la fin d'août.

Au colloque de Saint-Georges

en janvier dernier, le ministre Ryan avait promis que les services d'enseignement universitaire seraient non seulement maintenus dans la région de Chaudière-Appalaches en attendant le rapport du groupe de travail Beauce mais que d'autres pourraient être créés s'ils étaient justifiés. « Les initiatives du milieu trouveront une oreille attentive auprès du ministre », avait-il dit.

Or, la Beauce a demandé en janvier dernier à la constituante de l'UQ à Chicoutimi de fournir

dans son milieu des nouveaux cours (gérontologie, santé communautaire, animation, gestion en ressources humaines) l'autonomie prochain. Malgré un nombre suffisant d'inscriptions, l'UQ de Chicoutimi a été contrainte de refuser en raison d'un manque de ressources financières.

L'UQ a-t-elle l'intention de se retirer de la Beauce ? Le milieu de l'éducation de Saint-Georges en a la ferme conviction. Une personne ressource, qui veut

conserver l'anonymat, affirme avoir été informée que l'UQ se retirera au fur et à mesure que les programmes déjà en cours seront achevés. A la session de janvier 1989, 750 personnes étaient inscrites à 19 différents cours.

LE SOLEIL n'a pu joindre le vice-président à la planification de l'UQ, M. Guy Massicotte. Cependant, le directeur des relations publiques de l'UQ, M. René Roseberry, a qualifié la situation d'ajustement des ressources humaines en attendant le rapport Beauce. « Il y avait trop de monde pour le volume d'affaires là-bas ». Il a précisé que l'UQ à Rimouski continuera à desservir la Beauce à partir de son bureau de Lévis-Lauzon.

M. Roseberry n'a pas caché que des contraintes budgétaires forçaient l'UQ à rationaliser ses activités. « Saint-Georges, c'est loin et ça coûte cher. »



Il n'y avait qu'environ 10 ou 15 % des marchands de Place Laurier qui avaient choisi hier soir de se mettre à la disposition de clients qui se faisaient plutôt rares. Si certaines grandes surfaces comme Pascal, Zellers et Wise avaient choisi d'ouvrir leurs portes, d'autres comme Sears et La Baie demeuraient fermées.

## Place Laurier a peu de succès avec le premier mercredi soir de magasinage

Les quelques clients qui ont osé s'aventurer au centre commercial Place Laurier, à Sainte-Foy, hier soir, devaient, à certains moments, avoir l'impression de faire partie du personnel de ménage ou encore de « magasiner » durant une panne d'électricité.

par RICHARD CÔTÉ  
LE SOLEIL

C'était en effet hier le premier mercredi où l'administration, par association de commerçants interposée, profitait de la nouvelle loi québécoise sur les heures d'ouverture et enjoignait les marchands à demeurer ouverts jusqu'à 21 h.

Si certaines grandes surfaces comme Pascal, Zellers et

Wise suivaient cette directive, d'autres comme Sears et La Baie demeuraient fermées, la première dans l'attente des résultats d'une consultation avec son siège social, l'autre parce qu'elle n'était pas prête cette semaine à un changement de cet ordre.

De leur côté, des boutiques appartenant à des chaînes demeuraient actives tandis que la très grande majorité des autres étaient bouclées à double

tour, au point que dans l'ensemble il n'y avait qu'environ 10 ou 15 % des marchands qui avaient choisi de se mettre à la disposition de clients qui se faisaient plutôt rares.

Voilà pourquoi dans la plupart des petits passages secondaires, les portes grillagées se multipliaient dans une pénombre que trouait parfois la lumière jaune s'échappant d'un commerce ouvert ou un employé essouffé attendait la fin de sa trop longue journée.

### Problème

« Cette expérience me permet d'être optimiste parce que j'ai fait une bonne soirée, déclare M. Gaston Roy, proprié-

taire du magasin Pom-Pom, mais rien ne me dit que les achats que mes clients ont fait ce soir ne sont pas tout simplement ceux qu'ils auraient fait de toute façon demain ou après-demain. »

Cependant, tout comme plusieurs autres commerçants que LE SOLEIL a rencontrés, M. Roy croit que le gouvernement a fait une erreur, parce qu'en essayant de régler le problème de l'alimentation il en a créé d'autres plus importants et plus nombreux ailleurs dans le commerce au détail. « Seul l'avenir nous dira si ces changements profitent à qui que ce soit », a-t-il conclu.

## Cirque du Soleil: Ste-Foy publie le rapport

Acquiesçant à la décision de la Commission d'accès à l'information, Sainte-Foy rendra public le rapport concernant les coûts de la venue du Cirque du Soleil chez elle l'été dernier, mais la mairesse Andrée Boucher espère limiter dans l'avenir l'impact de ce précédent.

par RICHARD CÔTÉ  
LE SOLEIL

« Ce n'est pas le fait que le contenu de ce document en particulier soit connu de tous qui me préoccupe, affirme Mme Boucher rappelant qu'elle n'a rien à cacher dans ce dossier, mais je

crois qu'il serait regrettable qu'on soit obligé dans l'avenir de diffuser n'importe quel document interne qui circule à l'hôtel de ville sans que celui-ci n'ait été vérifié, ni approuvé, ni sanctionné par le comité exécutif et le conseil municipal. »

La mairesse indique que le rapport sur le Cirque du Soleil

sera expédié sous peu à celui qui l'a demandé. Par ailleurs, elle envisage demander à des avocats d'analyser cette décision de la Commission. « Je veux qu'on clarifie les choses à ce sujet afin d'établir des règles de fonctionnement pour le futur. »

Pour sa part, M. Paul-André Moisan, qui s'est adressé à la Commission d'accès à l'information, estime que l'essentiel est réglé et il dit apprécier l'attitude de la ville qui accepte de bon gré la décision de cet

organisme.

Il affirme avoir fait cette démarche auprès de la Commission parce qu'il estimait ridiculement bas le chiffre de 78 000 \$ avancé par Mme Boucher lorsqu'elle parlait des dépenses engendrées par le Cirque du Soleil.

« Si les documents lui donne raison, je serai le premier à l'en féliciter, déclare-t-il, mais en attendant, sans mettre en doute la parole de la mairesse, j'estimais de mon droit de connaître de quoi était constitué ce total. »

Le volume d'affaires annuel de Demarcom était de 2,2 millions \$. Si on exclut les créances de la caisse populaire Laurier, Radio-Canada était le plus important créancier non garanti, avec une réclamation de 36 398 \$.

Hier, Me Martin ne s'est pas opposé à ce qu'Auclair soit remis en liberté, compte tenu qu'il n'a jamais été condamné. Le procureur de la Couronne a toutefois suggéré au juge Lanctôt de lui imposer un cautionnement personnel de 10 000 \$.

D'ici la tenue de son enquête préliminaire, le 5 septembre, Auclair devra téléphoner chaque mois à la section des crimes économiques de la Sûreté du Québec. Enfin, son passeport lui a été confisqué.



Une exposition scientifique qui vous parle du Soleil, des insectes, de l'épuration des eaux... et de bien des choses encore. En tout: 14 modules et des spectacles pour vous aider à comprendre les sciences et la technologie.

Venez nous voir, les 28, 29 et 30 juin à St-Georges de Beauce  
Carrefour St-Georges, aux heures d'ouverture des magasins.

une initiative de la  
Faculté des sciences et de génie de

UNIVERSITÉ  
LAVAL

Une collaboration

LE SOLEIL



# Le commerce interprovincial, 1ère victime de l'après-Meech

Québec a donné une première preuve, hier, du sérieux de sa politique d'après-Meech en refusant de participer à une rencontre fédérale-provinciale sur le commerce interprovincial. Ce premier boycott constitutionnel a forcé Ottawa à reporter ce rendez-vous prévu pour aujourd'hui.

par GILLES BOVIN  
LE SOLEIL

Cette rencontre devait notamment déboucher — après de longues négociations — sur une entente traitant des politiques d'achats des gouvernements provinciaux. L'accord prévoyait des appels d'offres publics pour les contrats de 25 000 \$ et plus et permettait à une province de favoriser ses entrepreneurs locaux pourvu qu'elle indique publiquement cette préférence.

Au cabinet du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Gerald Tremblay, on précisait en fin de journée que Québec avait avisé Ottawa de sa décision de ne pas assister à cette conférence fédérale-provinciale. « Devant notre décision, Ottawa a décidé de reporter la rencontre sine die », indiquait l'attachée de presse du ministre, Mme Dominique Lambert.

La décision finale de boycotter cette première rencontre fédérale-

née par le conseil des ministres qui s'est réuni hier matin. Mercredi soir, on ne savait toujours pas, à Ottawa, si Québec accepterait d'y participer.

Samedi, le premier ministre Robert Bourassa avait clairement

indiqué que le Québec se retirait des tables fédérales-provinciales pour ne plus négocier que directement avec le gouvernement fédéral. Il avait cependant laissé la porte entrouverte à de possibles discussions interprovinciales lorsque les intérêts du Québec

sont en cause.

À l'heure du libre-échange avec les États-Unis, plusieurs milieux d'affaires voyaient d'un mauvais oeil le fait que certaines provinces maintiennent des barrières au commerce interprovincial par des pratiques favorisant leurs entre-

prises dans le lucratif marché des achats gouvernementaux. Québec pratique une telle politique « d'achat chez nous » depuis plusieurs années et certaines de ses sociétés d'État — dont Hydro-Québec — ont des directives internes très claires à cet égard.

le-provinciale depuis la mort de l'accord du lac Meech a été entéri-

## Formation de la main-d'oeuvre

# Bourbeau ne sait pas encore ce qu'il demandera à Ottawa

Selon le ministre responsable de la formation de la main-d'oeuvre dans le cabinet Bourassa, le gouvernement du Québec ne sait pas encore ce qu'il demandera à Ottawa dans ce domaine qui est l'une des trois priorités identifiées par le premier ministre, samedi dernier.

par ANDRÉ FORGUES  
LE SOLEIL

Dans sa déclaration à la nation, M. Bourassa annonçait alors comme une décision de son gouvernement que Québec négocierait des arrangements administratifs avec le gouvernement fédéral dans les domaines de l'immigration, des communications et de la formation de la main-d'oeuvre.

Hier, à son arrivée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, M. André Bourbeau a établi une distinction entre cette volonté et les pourparlers déjà en

cours entre lui-même et la ministre Barbara McDougall afin de renouveler les ententes existantes.

À cet égard, les discussions entre fonctionnaires ont commencé en mars ou avril et, dit M. Bourbeau, on en est maintenant « aux points un peu plus importants et il y a un certain blocage au niveau de l'aspect monétaire. Je dois parler à Mme McDougall bientôt ».

Les ententes dont on parle ont été prolongées pour un an le 31 mars. Les demandes du Québec portent sur les sommes disponibles et sur le fonctionnement des systèmes fédéral et provincial

« pour tenter de diminuer les tractions et les dédoublements », dit le ministre.

« On ne parle pas à ce niveau-là d'un rapatriement total des responsabilités puisque ça doit faire l'objet des discussions à un autre niveau ». Ces pourparlers seront plutôt menés par MM. Bourassa et Rémillard, précise M. Bourbeau qui ajoute qu'il pourrait lui aussi s'y impliquer « quand le gouvernement aura pris une décision là-dessus ». Donc, « pour l'instant, c'est 'business as usual' », affirme le ministre.

Et quoi qu'il en soit de la position que prendra le gouvernement en vue des négociations annoncées par le premier ministre, M. Bourbeau affirme que « le régime d'assurance-chômage est un régime pancanadien qui est extrêmement profitable au Québec »,

qui en retire 700 à 800 millions \$ par année.

Donc, se désengager du système fédéral d'assurance-chômage pour l'administrer au Québec

« ne serait certainement pas la trouvaille du siècle », réitère le ministre qui s'était opposé à pareille suggestion de l'opposition péquiste, il y a quelques mois.

## La visite de Michel Rocard n'est pas remise en question

L'échec de l'accord du lac Meech ne remet aucunement en question la visite que le premier ministre français Michel Rocard doit effectuer au Québec, du 5 au 9 septembre.

par MICHEL DAVID  
LE SOLEIL

Si le consul général de France à Québec, M. Camil Rohou, s'est rendu à Paris, en début de semaine, c'est simplement afin de pre-

parer la visite de M. Rocard, et non pas pour faire rapport sur les récents événements au Québec, a indiqué au SOLEIL, hier, un porte-parole du consulat, M. Gregor Chilovsky.

L'absence de M. Rohou à une réception qu'il donnait lui-même, mardi soir, a causé une certaine surprise parmi ses invités, mais M. Chilovsky assure que son voyage n'a rien d'inhabituel.

« C'est tout à fait normal. Chaque fois qu'il y a une visite du premier ministre, le chef de poste se déplace pour la préparer. C'est de la simple routine. Il n'y a pas eu de rappel en consultation pour l'affaire du lac Meech », a-t-il expliqué.

À moins de circonstances extraordinaires, ce qu'on appelle dans le jargon diplomatique un « rappel pour consultation » marque généralement la désapprobation d'un gouvernement, ce qui n'est pas le cas. Paris a suivi la situation au Québec « minute par minute » et l'évolution de la situation québécoise ne cause manifestement aucune mauvaise humeur dans la capitale française.

Si le déplacement de M. Rohou survient quelques jours après l'échec de l'accord constitutionnel, c'est simplement qu'une mission préparatoire française doit arriver à Québec au début de juillet, explique-t-on. Il est vrai que cette mission aurait pu avoir lieu avant le 23 juin, mais on a apparemment préféré la retarder quelque peu pour éviter toute équivoque.

Du côté québécois, on s'attend bien sûr à ce que la situation créée par l'échec de l'accord du lac Meech et le dossier constitutionnel soit au coeur des discussions qu'auraient MM. Rocard et Bourassa, mais on n'accorde aucune signification particulière au voyage de M. Rohou. Malgré toute l'attention que la France accorde à la situation au Québec, on souligne qu'elle a bien d'autres préoccupations.

## Le Times se prononce

NEW YORK (PC) — Il est dans l'intérêt des États-Unis que le Canada maintienne « une forme de confédération », écrit le New York Times, qui prêche, en éditorial, que le Québec n'ira pas jusqu'à faire l'indépendance.

Le Times a des commentaires élogieux pour le comportement « exemplaire » du premier ministre Robert Bourassa qui a proposé que les Québécois se donnent une période de réflexion après l'effondrement de l'accord du lac Meech, et il prédit que les choses bougeront davantage une fois que les tensions se seront estompées et les esprits calmes.

« Le Québec est plus susceptible de chercher à nouer des liens souples avec le reste du Canada que de revendiquer une complète indépendance », ajoute l'éditorial. « Du point de vue américain, une poursuite de la confédération, sous une forme ou une autre, est de loin préférable au divorce. »

Rappelant que le Canada et les États-Unis sont des alliés et les plus importants partenaires commerciaux au monde, le journal soutient qu'il est « clairement dans l'intérêt des États-Unis d'entretenir des relations aussi vitales avec un gouvernement unique, plutôt que deux gouvernements ».

# MAZDA MPV. MEILLEUR VÉHICULE DE SA CATÉGORIE POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE.



## CETTE ANNÉE.

Les membres de l'Association des journalistes automobile du Canada ont couronné la Mazda MPV 4RM « meilleur véhicule de sa catégorie » pour l'année 1990. Sur routes difficiles, vous n'avez qu'à appuyer sur un bouton pour passer instantanément de la propulsion arrière à la traction intégrale aux 4 roues. Le différentiel auto-bloquant central est relié à un puissant moteur V6 à injection de 3.0 litres, 150 cv. Ce système répartit proportionnellement la puissance entre les trains avant et arrière, optimisant ainsi l'adhérence et la tenue de route. Vous bénéficiez également, en équipement standard, de freins à disques assistés à l'avant et d'un système de freins antiblocage à l'arrière. De plus, vous avez le choix entre le modèle à 5 ou 7 passagers. Mazda MPV 4RM. Faites un essai sur route. Vous verrez pourquoi « le meilleur véhicule de sa catégorie » au Canada demeure assurément votre meilleur choix.



## L'AN DERNIER.

Les membres de l'Association des journalistes automobile du Canada ont couronné la Mazda MPV « meilleur véhicule de sa catégorie » pour l'année 1989. Une fois de plus, la MPV demeure le meilleur choix si vous recherchez un véhicule à vocation familiale. Pourquoi? Parce que la MPV vous procure l'espace et la souplesse d'utilisation exigés d'une vraie fourgonnette (jusqu'à 7 passagers) avec en plus, la tenue de route et le confort d'une berline de luxe. En équipement standard, le moteur 2.6 litres de la MPV possède toute la puissance voulue. Mais, pour une sensation ultime de conduite, choisissez le moteur V6, 150 cv à injection électronique, offert en option. De plus, la Mazda MPV se classe première au chapitre des ventes de fourgonnettes importées au Canada et ce, pour la deuxième année consécutive.\* Pour la grande aventure ou pour une simple balade, arrivez toujours premier... au fil d'arrivée.

Plus la meilleure garantie de l'industrie.

\*Selon des rapports de ventes publiés.

**mazda**

**Je me sens bien.**

Québec  
Chatel Automobiles Ltée  
1350 Boulevard  
628-6336

Matane  
Garage Marcel Villeneuve Inc.  
1780 ouest, rue du Phare  
562-0245

St-Foy  
Jacques Girard Automobiles Inc.  
656 rue Graham Bell  
687-0753

Pintendre  
A. Lachance Automobile Inc.  
529 Route Kennedy  
837-8897

Thetford Mines  
Centre de L'Auto Amiante Inc.  
410 sud, boul. Smith  
338-4694

St. Georges de Beauce  
Automobiles Sittelle  
15300 boul. Lacroix  
228-4815

Québec  
Rendez-Vous Mazda  
1615 boul. Henri Bourassa  
529-8551

Rimouski  
Automobiles P.P. Inc.  
455 boul. Ste-Anne  
Pointe au Père  
724-7888

Plessisville  
Maurice Côté  
Automobiles Inc.  
637 rue St-Louis  
362-7324

St-Patrice de Beauvillage  
Automobiles M. Blais  
462 rue Principale  
596-2322

Rivière du Loup  
Voyer Automobile Inc.  
160 Fraser  
862-3263

Grande Rivière  
Lloyd Sutton Auto  
89 Grande Allée  
385-2279

Baie Comeau  
Mazda Cote-Nord  
291 boul. La salle  
296-0202

Montmagny  
Montmagny Mazda  
201 blvd. Tache ouest  
248-0014

La ministre Campbell est on ne peut plus claire

# Un référendum au Québec n'a pas de valeur légale

OTTAWA — Le vice-premier ministre, Don Mazankowski, a rejeté hier aux Communes le principe du droit du Québec à l'autodétermination. « L'autodétermination, c'est la séparation », a-t-il expliqué par la suite au cours d'un entretien privé. Et la ministre de la Justice, Kim Campbell, a ajouté qu'il n'y a « aucune obligation légale, pour le gouvernement du Canada, de tenir compte des résultats d'un référendum tenu au Québec ».

par MICHEL VASTEL  
LE SOLEIL

Le député indépendant de Mégantic, François Gerin, a demandé hier au vice-premier ministre de

clarifier la position du gouvernement fédéral sur le droit du Québec à l'autodétermination. Mal lui en prit puisque M. Mazankowski a évité de répondre, sinon par une profession de foi fédéraliste.

Mais plus tard, la ministre de la

Justice a été on ne peut plus claire. Le référendum de mai 1980, sur la souveraineté-association, n'avait aucune validité juridique (no legal basis), estime-t-elle. « En 1980, il n'y avait aucune obligation légale pour le gouvernement du Canada d'en tenir compte. On a évité de trancher la question, rappelle-t-elle, à cause du résultat du référendum », au cours duquel une majorité de 60% des électeurs avait rejeté le projet soumis par le gouvernement de René Lévesque.

Selon la ministre de la Justice, toute proposition du Québec ne peut se faire que dans le cadre de la Constitution du Canada. « La raison d'être de ce gouvernement, et l'accord du lac Meech le prouve, est de trouver une solution qui accommode le gouvernement du Québec », a expliqué de son côté le vice-premier ministre.

« Il est tout à fait incroyable que le gouvernement du Canada refuse de se prononcer, de protester François Gerin, alors que les Québécois pensent qu'il s'agit d'un droit acquis. »

La réponse du vice-premier ministre à la question du député indépendant de Mégantic, chaleureusement applaudie par les députés conservateurs, a été accueillie avec une froide indifférence par plusieurs ministres du Québec, dont Mme Monique Vézi- na, M. Benoit Bouchard et Gilles Loiselle, qui se trouvaient ensemble à ce moment-là.

On sait que l'ancien ministre

Lucien Bouchard, et la plupart des leaders de la société québécoise, réclament la tenue d'états généraux dont les conclusions, et le projet de société qui en sortirait, seraient approuvés par référendum ou par des élections générales. C'est à cela que François Gerin pensait en parlant de « droit acquis ».

Il est clair, selon les réponses de M. Mazankowski et de Mme Campbell, que la position legaliste défendue par le gouvernement Trudeau au moment de l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976 reste en vigueur à Ottawa. Le vice-premier ministre a minimisé l'importance du rejet de l'accord du lac Meech en l'attribuant au seul premier ministre de Terre-Neuve.

Le député de Mégantic, et ses collègues députés indépendants, ont l'intention de revenir sur la question et de demander au premier ministre Brian Mulroney lui-même de clarifier la position de son gouvernement. On ne voit pas en effet à quoi servirait un exercice collectif de définition d'un mandat de négociation du gouvernement du Québec, si un tel mandat doit à l'avance s'en tenir aux paramètres fixés par le gouvernement du Canada.

## Chrétien se porte à la défense de Wells



OTTAWA (d'après PC) — Le nouveau chef du Parti libéral Jean Chrétien a défendu vigoureusement, hier, la décision du premier ministre de Terre-Neuve Clyde Wells de tuer l'accord constitutionnel du lac Meech en refusant de laisser voter une résolution par sa législature.

« Si le gouvernement de Brian Mulroney avait laissé Terre-Neuve tranquille, je suis convaincu que l'accord du lac Meech aurait été adopté, a commenté M. Chrétien au sortir d'une première rencontre avec les membres du caucus libéral. »

Le nouveau chef libéral a admis qu'il avait pris la peine de consulter les députés libéraux de Terre-Neuve et que la majorité d'entre eux lui ont souligné qu'ils n'avaient pas apprécié d'être bousculés par le gouvernement fédéral.

Dans l'esprit de Jean Chrétien, le gouvernement libéral de Terre-Neuve doit être pardonné parce qu'il n'avait aucune façon de prédire ce qui allait se passer dans la législature du Manitoba ou l'accord du Lac Meech a été tué par l'obstruction d'un seul député autochtone, Elijah Harper, quelques heures avant que Clyde Wells annule le vote dans sa législature.

Le leader libéral a rappelé qu'il connaissait très bien le premier ministre de Terre-Neuve, parce que celui-ci a déjà été l'avocat du gouvernement fédéral du temps de l'ex-premier ministre Pierre Trudeau. « Je le connais, a indiqué M. Chrétien, il a déjà été avocat pour nous. »

M. Chrétien s'est défendu d'avoir remercié et donné l'accolade à M. Wells à Calgary, samedi dernier, parce qu'il venait de tuer l'accord du lac Meech.

« Je l'ai remercié, a précisé le chef libéral, parce qu'il n'a pas pris parti contre moi durant la course au leadership. Il est demeuré neutre comme il me l'avait promis. Cela n'a rien à voir avec le sort de l'accord du lac Meech. »

M. Chrétien, à l'issue de cette première rencontre à Ottawa avec ses troupes, a encore une fois insisté pour que ses députés ne se laissent pas emporter dans des débats compromettants. « Je leur ai demandé de rester calme », a-t-il dit.

Le nouveau chef du Parti libéral Jean Chrétien a souligné, hier, à Ottawa, que l'humeur négative des Québécois à son endroit allait sûrement changer et que le dialogue pourrait s'amorcer plus facilement.

LES ANNONCES CLASSEES  
**LE SOLEIL**  
647-3311  
ça sonne!

# LE SOLDE ENSEMBLE COMPLET\*

incluant: • MATELAS • SOMMIER  
• COUVRE-MATELAS • BASE SUR ROULETTES

\* Ces articles peuvent être vendus séparément.

ENSEMBLE COMPLET  
MATELAS • SOMMIER  
COUVRE-MATELAS • BASE SUR ROULETTES

Une place **248\$** Deux places **288\$**

**Reintal 500**  
Prix sug. Spéc.  
Une place 747\$ **428\$**  
Deux places 877\$ **498\$**  
Grand 1015\$ **578\$**

**Support lombaire**  
Prix sug. Spéc.  
Une place 1197\$ **598\$**  
Deux places 1407\$ **688\$**  
Grand 1655\$ **808\$**  
Très grand 2172\$ **1048\$**

• Construction à ressorts Reintal extra-ferme

PAS BESOIN D'ÊTRE  
PILOTE D'AVION POUR  
ÊTRE DANS  
LES NUAGES!



RABAIS  
JUSQU'À  
50%

**Beautyrest "WINDSOR"**  
SIMMONS  
Prix sug. Spéc.  
Une place 1289\$ **599\$**  
Deux places 1549\$ **699\$**  
Grand 1727\$ **789\$**  
Très grand 2254\$ **1099\$**

**Beautyrest "QUINTESSANCE"**  
SIMMONS  
Prix sug. Spéc.  
Une place 1539\$ **799\$**  
Deux places 1799\$ **899\$**  
Grand 1977\$ **999\$**  
Très grand 2504\$ **1269\$**

• Construction à ressorts Contour-flex ensachés

Offre valide jusqu'au 15 juillet

Boutique  
1001 Nuits  
Distributeur exclusif  
Depuis 40 ans au service de votre sommeil

148, BOUL. HAMEL  
VANIER (QUÉBEC)  
(418) 527-5114

(entre Marie-de-l'Incarnation et l'hôpital Christ-Roi, dans l'édifice de Hamel électrique).

Plan de financement offert sur place



**PROFITEZ DE CES SPÉCIAUX**

**2 DERNIERS JOURS**  
VALIDE JUSQU'AU 29 JUIN

TOUT EST INCLUS DANS LE PRIX Y COMPRIS LE TRANSPORT ET LA PRÉPARATION!

Stock 1890  
**SENTRA 1990**

- 4 portes
- Automatique
- Servofrein, servodirection

Prix régulier 14 080\$  
RABAIS 2 131\$  
**11 949\$**

Transport et préparation inclus

Stock 1994  
**MICRA 1990**

- 2 portes
- 5 vitesses, manuelle

Prix régulier 9 040\$  
RABAIS 1 241\$  
**7 799\$**

Transport et préparation inclus

Stock 1996  
**PULSAR 1990**

- 5 vitesses
- Servofrein, servodirection
- Toit en T
- Radiocassette AM/FM stéréo

Prix régulier 17 730\$  
RABAIS 2 881\$  
**14 849\$**

Transport et préparation inclus

Stock 1855  
**STANZA 1990**

- 5 vitesses, manuelle
- Servofrein, servodirection
- Freins à disque à l'avant
- Suspension indépendante aux 4 roues
- 2 retroviseurs extérieurs

Prix régulier 16 290\$  
RABAIS 1 791\$  
**14 499\$**

Transport et préparation inclus

Stock 1927  
**240 SX 1990** à hayon

- Servofrein, servodirection
- 5 vitesses, manuelle
- 4 freins à disque
- Radio AM/FM stéréo, 4 haut-parleurs
- Peinture métallique

Prix régulier 20 100\$  
RABAIS 2 501\$  
**17 599\$**

Transport et préparation inclus

Stock 1863  
**PICK-UP KING CAB 1990**

- Servofrein
- Servodirection
- Strapontin arrière
- Radiocassette AM / FM stéréo

Prix régulier 13 590\$  
RABAIS 2 140\$  
**11 450\$**

Transport et préparation inclus

DÈS MAINTENANT AUX PRIX FIN DE SAISON

**ste1Foy**  
NISSAN  
2060, boul. Charest Ouest 681-7371

Nouvelles heures d'affaires  
des magasins Eaton à Place Ste-Foy  
et aux Galeries de la Capitale  
à partir du 3 juillet 1990

Lundi, mardi: 10h à 18h  
Mercredi, jeudi, vendredi:  
10h à 21h  
Samedi: 9h à 17h

**EATON**

Nous sommes...le grand magasin du Canada

## Marguerite d'Youville canonisée le 9 décembre

ROME (PC) — Le pape Jean-Paul II canonisera, le 9 décembre prochain, mère Marguerite d'Youville, fondatrice de la Congrégation des Soeurs de la charité — appelées communément les Soeurs Grises —, a fait savoir mercredi M. Jacques Belec, porte-parole de l'ambassade canadienne au Vatican.

Il s'agit de la première canonisation d'une personne née au Canada.

Marguerite d'Youville était née Marguerite Lajemmerais, à Varennes, en 1701. Elle a fondé les Soeurs Grises en 1737 et elle est décédée à Montréal en 1771. Dès 1884, les membres de la congrégation avaient commencé à recueillir des preuves de miracles, de guérisons et de prophéties, en vue d'une future canonisation.

Le pape Jean XXIII avait béatifié Marguerite d'Youville en 1959, après la reconnaissance par le Vatican de deux miracles qui lui avaient été attribués.

En mars dernier, un groupe de cardinaux a accepté par vote la guérison inexplicable d'une personne souffrant du cancer, Mme Lise Normand, de Hull, comme preuve du pouvoir de mère d'Youville.

En 1978, les médecins de

l'Hôpital général d'Ottawa avaient vu Mme Normand, alors âgée de 29 ans, perdre 100 livres à la suite de traitements chimiothérapeutiques. Après avoir survécu à une première attaque de leucémie, Mme Normand, qui habite maintenant Gatineau, a été victime d'une deuxième attaque et on ne lui accordait guère de chance de s'en tirer.

### Guérison inexplicable

C'est alors que sa famille et ses amis ont commencé à faire des neuvaines, en priant mère d'Youville. Par la suite, les médecins devaient annoncer à Mme Normand que le cancer était en remission et elle n'a pas été gravement malade depuis.

Plusieurs années après sa guérison, Mme Normand a écrit aux Soeurs Grises pour les remercier, elles et la fondatrice de leur congrégation. En retour, elle offrait de leur présenter son dossier médical pour le soumettre à Rome.

## Emplois octroyés par favoritisme

# Le ministère des Transports sous enquête

La Commission des droits de la personne entreprendra, « au cours des prochains jours », une pré-enquête sur une présumée utilisation à des fins politiques partisans des fichiers de demandes d'emplois occasionnels au cabinet du ministre délégué aux Transports, M. Yvon Vallières.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

Joint par téléphone hier, le président de la Commission, Me Jacques Lachapelle, a indiqué au SOLEIL avoir reçu une plainte formelle en ce sens hier de la part du leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Gendron. « On va voir si la plainte est recevable », a précisé Me Lachapelle. Celui-ci admet cependant d'ores et déjà qu'elle lui apparaît « recevable sur la base des allégués de la lettre » de M. Gendron.

La Commission entend communiquer rapidement avec M. Vallières et s'attaquer à la pré-enquête dans les prochains jours, a-t-il indiqué.

Dans une lettre adressée mardi au président de la Commission des droits de la personne, le leader adjoint de l'opposition dit avoir « tout lieu de croire que le cabinet du ministre a accès au fichier central utilisé pour sélectionner les employés occasionnels et viole les droits de la personne et les règles établies pour régir le

choix des candidats aux postes occasionnels, en se basant sur l'allégeance politique des postulants ».

M. Gendron soutient que les « déclarations du ministre responsable, en réponse aux nombreuses questions de l'opposition officielle, n'ont pas permis d'éclairer la situation ». Le ministre n'a pu expliquer, prétend le député d'Abitibi-Ouest, « comment un de ses attachés politiques pouvait obtenir les fiches personnelles des citoyens de Charlesbourg sans avoir accès à l'ensemble du fichier ».

Cet attaché politique avait expédié par fax les fiches de sept postulants de Charlesbourg avec, en bas de page, une question claire sur l'allégeance libérale de quatre d'entre eux. A la suite d'une malencontreuse erreur de numéro de téléphone, ces fiches, destinées au bureau de comté du ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, s'étaient retrouvées sur le bureau d'un député de l'opposition.

L'opposition péquiste voit là une intervention politique directe dans l'embauche d'employés occasionnels qui contrevient aux ar-

articles 10, 16, 18 et 18.1 interdisant justement la discrimination dans l'embauche sur la base des convictions politiques.

La Commission d'accès à l'information a déjà décidé d'enquêter sur cette affaire. Le ministre

Yvon Vallières a de son côté indiqué que l'attaché politique en question, M. Jean-François Bourassa, avait été remercié de ses services et que son cabinet est disposé à collaborer avec les deux commissions.

## Congrès de la CEQ

# Le français doit unir les communautés culturelles

LAVAL — Même si elle appelle à la reconnaissance du caractère pluriethnique et pluriculturel de la société québécoise, la CEQ réclame néanmoins de l'État qu'il maintienne intégralement le caractère français du Québec, qu'il mette en place des mesures rigoureuses de francisation et qu'il renforce le français comme langue du travail.

par BRIGITTE BRETON  
LE SOLEIL

Dans une déclaration de principe soumise hier à ses 1000 délégués réunis en congrès à Laval, la centrale syndicale souligne également l'importance de consacrer le français comme langue commune à l'ensemble des Québécois et Québécoises de toutes origines. « Le français doit être la langue de communication interculturelle et la langue de fraternisation entre

toutes les composantes de la société québécoise », avait soutenu plus tôt la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé.

C'est ainsi qu'en milieu scolaire, le français serait la langue commune de l'école, mais tout en reconnaissant l'utilisation de la langue d'origine dans les contacts privés entre les élèves d'une même langue.

Pour la dirigeante syndicale, il n'y a pas de contradiction à réclamer d'un même souffle la reconnaissance du caractère pluriethnique et pluriculturel de la société québécoise et la réaffirmation du caractère français du Québec. La présence de plusieurs communautés culturelles, particulièrement dans la région de Montréal, est une réalité qu'il faut reconnaître et auquel il faut s'ajuster. « Pendant des années, a rappelé la dirigeante syndicale, des Québécois ont nié la présence d'autres religions dans les écoles du Québec, si bien que tout ceux qui n'étaient pas catholiques ont pris le chemin des écoles anglaises. »

Pour la CEQ, l'école se doit d'ailleurs d'être le lieu privilégié d'intégration à la société, d'éducation à la tolérance et au respect des différences. La centrale exige donc de l'État qu'il définisse une politique d'éducation interculturelle et donne à l'école (pluriethnique en particulier) et au personnel de l'Éducation les moyens indispensables pour remplir cette mission. Mme Pagé déplore d'ailleurs que le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, conserve une nostalgie des collèges classiques, plutôt que de bâtir une politique d'éducation interculturelle et s'adapter ainsi à l'école de l'an 2000.

Pendant ce temps, les problèmes perdurent dans les écoles, les mesures de francisation sont quasi inexistantes, les agents de liaisons entre les parents et le milieu scolaire sont trop peu nombreux, les séjours dans les classes d'accueil sont trop courts et les programmes ne sont pas adaptés, souligne-t-elle.

La CEQ se trouve d'ailleurs bien d'avant garde en adoptant une déclaration de principe en faveur d'un Québec pluriethnique et français. Elle s'engage à mener une grande campagne de sensibilisation auprès de ses 110 000 membres. « Même si la réalité pluriethnique se vit avec plus d'acuité à Montréal, la majorité des petits Québécois y seront un jour ou l'autre confrontés », souligne de son côté la vice-présidente Monique Fitzback.

Après cette campagne, la CEQ souhaite dégager des orientations et des pistes d'action d'ici son congrès de 1992. Selon Mme Pagé, les pistes de réflexion ne manquent pas. C'est ainsi que les membres pourront s'interroger sur la pertinence d'étendre la portée de la Charte de la langue française, afin que les allophones aient l'obligation de fréquenter les cégeps francophones. En 1986-1987, seulement 27 % des allophones fréquentaient de tels collèges.

Enfin, la présidente de la CEQ s'est dit hier en accord avec le projet de politique linguistique de la CECM, qui renonce à appliquer des mesures disciplinaires pour imposer le français à l'école. Tout comme la CECM, Mme Pagé estime que la « francisation » des écoles et la revitalisation des bibliothèques scolaires sont plus efficaces que la coercition.



JEUDI  
VENDREDI  
SAMEDI

3 DERNIERS  
JOURS

SANS INTÉRÊT  
AUCUNS FRAIS  
réglez le  
SOLDE EN

OCTOBRE '90\*

### LAVE-VAISSELLE À ENCASTRER

dont le système de lavage à multiples niveaux vous assure une vaisselle impeccablement propre. Réglage de cycles complet et facile d'emploi, grande capacité de chargement et construction de qualité. Luxueux modèle ultra-silencieux pour des années de service sans problème.

589<sup>95</sup>

### FOUR AUTONETTOYANT À ENCASTRER

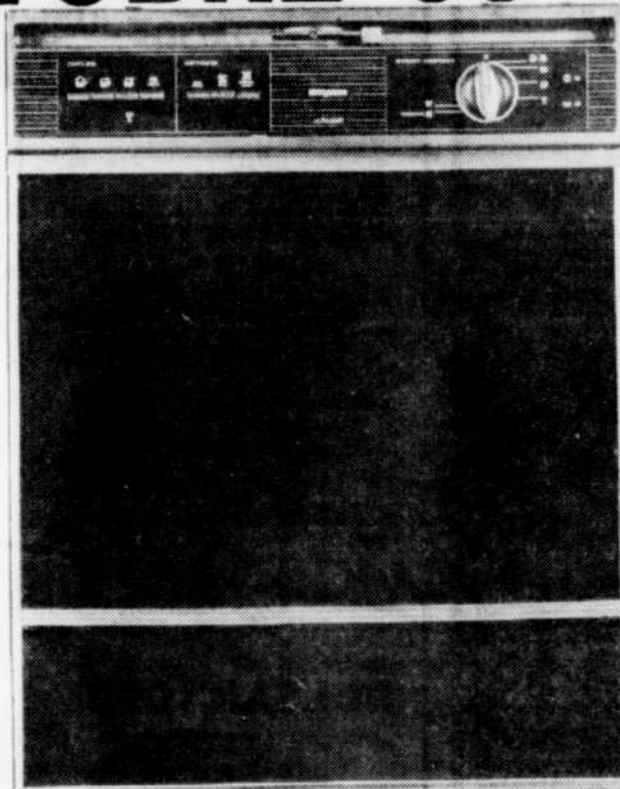
modèle de luxe, pour profiter au maximum de l'espace disponible dans votre cuisine. L'installation est facile et vous pourrez, comme bon vous semble, le positionner pour qu'il soit facilement accessible. Il est doté de toutes les fonctions courantes en plus d'être auto-nettoyant.

939<sup>95</sup>

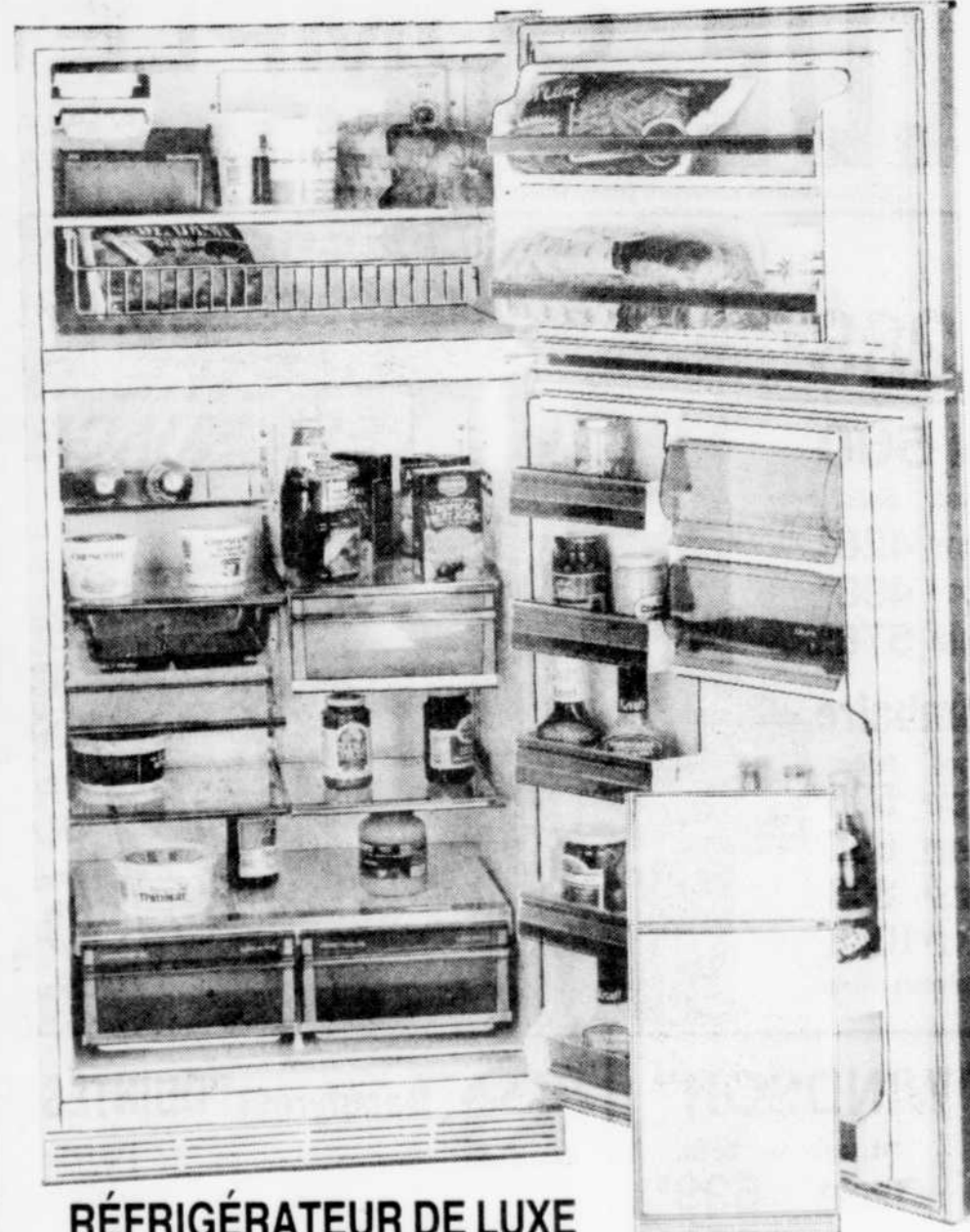
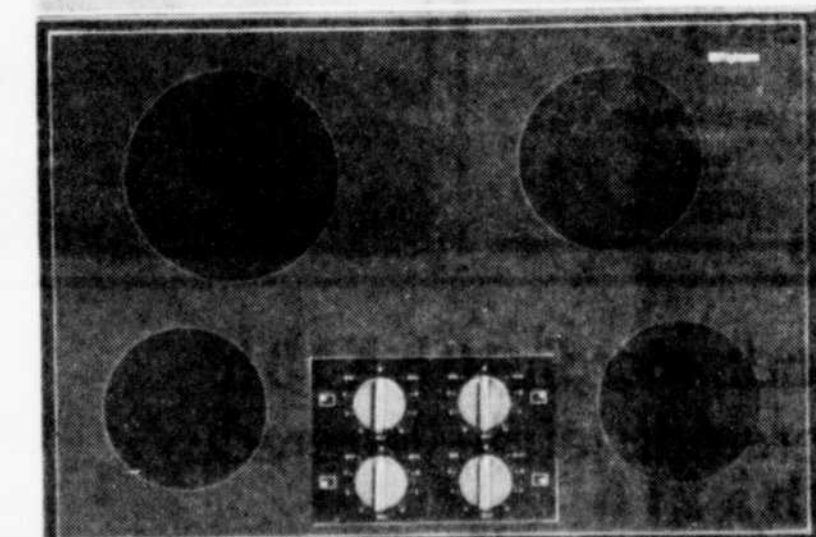
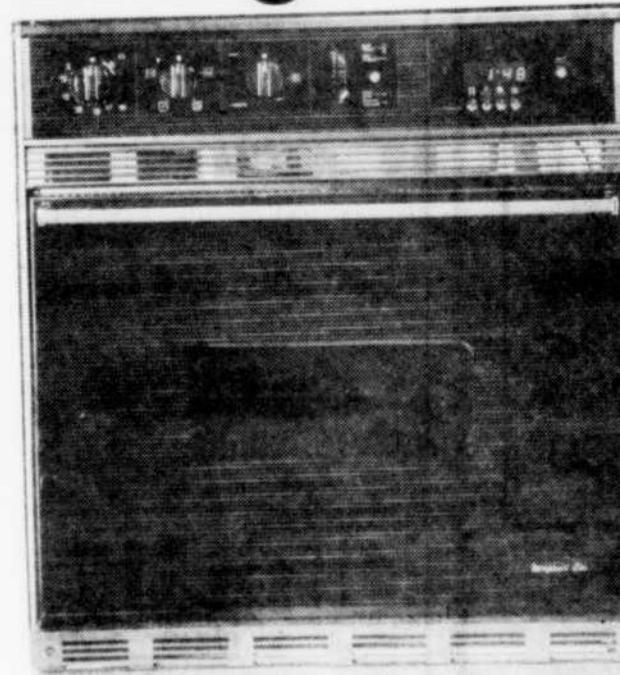
### PLAQUE DE CUISSON

à encastrer, offrant une surface de cuisson en verre Ceran uni, véritablement le summum de l'élégance et de la facilité d'entretien. Quatre éléments à commande thermostatique et à réglage continu vous assurent de toute la fiabilité nécessaire.

699<sup>95</sup>



## Frigidaire



### RÉFRIGÉRATEUR DE LUXE

d'une capacité de 17 pieds cubes, offrant une présentation intérieure de grand luxe comme en font foi les demi-tablettes réglables en verre et l'originale disposition des balconnets dans la porte. Il comprend également de nombreux compartiments pour les fruits, les légumes, les viandes et les produits laitiers ainsi qu'un support à bouteilles de vin.

1 199<sup>95</sup>

DécoMeuble  
Leon  
depuis 1909

SERVICE APRÈS-VENTE 683-3471 ET 1-800-463-7215  
LIVRAISON GRATUITE

VANIER

100, rue Chabot  
à proximité des Halles Fleur de Lys  
683-9500

SAINTE-FOY

2635, boul. Hochelaga  
Place de la Cité  
657-6902

CHARLESBOURG

850, boul. Henri-Bourassa  
Carrefour Charlesbourg  
627-3073

BEAUPORT

4175, boul. Sainte-Anne  
voisin Quincaillette Nap. Boily  
667-7851

LÉVIS

300, côte du Passage  
Galeries Chagnon  
835-0606

LES ANNONCES  
CLASSÉES

LE SOLEIL

647-3311

ça sonne!

**A l'heure de la pire crise constitutionnelle**

**Martial Asselin dit se trouver devant un imposant défi**

Le prochain lieutenant-gouverneur du Québec, le sénateur Martial Asselin, sait qu'il n'aura pas la tâche facile et il croit que ses nouvelles fonctions représentent un défi de taille à l'heure où le pays traverse sa pire crise constitutionnelle.

par DENIS GAUTHIER  
collaboration spéciale

« M. Mulroney m'a parlé de la situation difficile au niveau constitutionnel et il m'a demandé de servir », révélait-il hier en matinée lors d'une entrevue téléphonique qu'il accordait de son bureau d'Ottawa.

M. Asselin dit qu'il occupera un

poste stratégique. « Ça ne sera pas facile devant le contexte, mais j'ai suffisamment d'expérience pour donner des conseils éclairés lorsqu'on me le demandera. »

Le sénateur rappelle qu'il a toujours été nationaliste. « J'ai toujours défendu le Québec et j'entends continuer à le faire. On ne change pas ses idées du jour au lendemain parce qu'on devient lieutenant-gouverneur ».

assure-t-il.

Sur le plan constitutionnel, il se dit prêt à faire face à la musique. Il a déjà signé un rapport à la Chambre des communes, conjointement avec Pierre de Bané, sur la place que le Québec devrait occuper dans un système fédéral.

Martial Asselin avance que la prestation de serment pourrait se dérouler à la fin de juillet. Il voudrait qu'elle ait lieu dans son ancien comté de Charlevoix, un milieu où il possède toujours une résidence.

« J'ai l'intention d'être un lieutenant-gouverneur un peu spécial. Des causes comme les problèmes de drogues et d'alcool chez les jeunes et la situation des personnes âgées me tiennent particulièrement à coeur et j'y consacrerai des énergies », avance-t-il en précisant qu'il sera également très présent dans les régions du Québec. « Les gens des régions éloignées vivent des problèmes particuliers. Je veux les écouter pour être en mesure d'en parler avec les autorités concernées ».

Martial Asselin est âgé de 66 ans. Il a été élu pour la première fois député de Charlevoix à la Chambre des communes en 1957. Il a accédé au Sénat en 1972.

**La reine Elizabeth est arrivée à Calgary**

CALGARY (PC) — La reine Elizabeth est arrivée hier à Calgary où elle n'était pas venue depuis 1973.



Le premier ministre Mulroney accompagnait la reine à Calgary.

Quatre heures plus tôt, quelque 5000 personnes s'étaient massées sur Olympic Plaza, là où on a remis les médailles, durant les Jeux d'hiver 1988.

Muriel Archer, une des rares personnes qui a pu échanger un mot avec la reine, a déclaré: « Après les événements survenus au cours du mois dernier, elle représente la tradition et la stabilité ».

La reine, âgée de 64 ans, a passé en revue le Régiment de Calgary, dont le roi est le commandant, ainsi que les Calgary Highlanders. Elle a aussi signé le livre d'honneur de la ville.

Christy Green, 14 ans, et Shannon Getty, petite-fille âgée de huit ans du premier ministre de l'Alberta, ont offert des fleurs à la reine. Parmi les dignitaires présents, on a noté la présence du premier ministre Brian Mulroney et de son épouse Mila; du gouverneur-général Ray Hnatyshyn et de son épouse Gerda; de Mme Helen Hunley, lieutenant-gouverneur de l'Alberta; ainsi que du premier ministre de l'Alberta Don Getty et son épouse Margaret.

**La SNQ et le PQ de Hull veulent l'annulation de la visite royale**

HULL (PC) — La Société nationale des Québécois de l'Outaouais et le Parti québécois de Hull ont demandé hier aux organisateurs de la visite de la reine Elizabeth II d'annuler la cérémonie qui doit avoir lieu à Hull dimanche.

au parc Jacques-Cartier alors que Marie-Denise Pelletier et Michel Pagliaro participeront comme artistes francophones au grand rassemblement sur la Colline parlementaire.

Dans le cas contraire, un rassemblement sera organisé rue Laurier où les gens seront invités à se vêtir en bleu et blanc « pour tourner le dos à la visite royale », a indiqué le président du PQ de Hull, M. Jean-Paul Servant.

Pour le président de la SNQO, M. Normand Saey, les circonstances politiques actuelles rendent inacceptables la présence à Hull de la reine Elizabeth.

« Cette visite à ce moment-ci constitue une provocation, alors que les Québécois commencent avec maturité et sérénité à définir leur destin », a-t-il soutenu.

Le PQ et la SNQO ont aussi demandé au maire de Hull, M. Michel Légère, de ne pas participer aux festivités reliées à la visite royale et d'annuler sa rencontre annuelle du 1er juillet avec le maire Jim Durrell, d'Ottawa, sur le pont Interprovincial qui relie les deux villes.

De son côté, M. Légère a déclaré qu'il prendra une décision aujourd'hui au sujet des deux événements.

« J'avoue être rongé et tiraillé. Une fête devrait être une réjouissance. Mais quand on pense que l'accord du Lac Meech et la société distincte ont été rejetés, j'admets être perturbé », a-t-il dit.

Au bureau du premier ministre Robert Bourassa, on a confirmé que ce dernier avait décliné l'invitation de venir rencontrer la reine.

Son attachée de presse, Sylvie Godin, a indiqué que c'est le lieutenant-gouverneur qui représentera le gouvernement du Québec.

Quant aux célébrations du 1er juillet, elles auront lieu comme prévu à Hull.

« Les fêtes sont organisées par la Commission de la Capitale nationale (CCN) sur des terrains fédéraux. Il n'y a pas de changements au programme », a indiqué un porte-parole, M. Jacques Danis.

Il a ajouté que les artistes francophones invités seront présents. Mitsou doit donner un spectacle

**ZEDDY'S VACANCES en fête!**

**les vendredi et samedi 29 et 30 juin seulement**

**DOUBLES POINTS DU CLUB Z**

**SUR TOUTE LA MARCHANDISE**

*\*Sauf quelques exceptions. Voir règles dans le catalogue CLUB Z.*

- RABAIS DE 50%\***  
Service 18 pièces comprenant verres à jus, old fashioned et hi-ball. \*Comparez à 14.99  
**7.47 ch.**
- SUPER AUBAINES**  
Serviette en 100% coton éponge dans une gamme d'imprimés et de couleurs unies.  
**2.77 ch.**
- RABAIS DE 40%**  
Shorts pour garçons 2 à 6X. Offerts dans un arc-en-ciel de jolies couleurs. Ord. 4.99  
**\$3 ch.**
- ACHETEZ-EN**  
Couches jetables Huggies Moyenne, moyenne plus ou grande, à un seul bas prix.  
**9.77 ch.**
- RABAIS DE 3**  
Seau de 6 po de diamètre rempli de chasse-insectes pour les tenir éloignés. Ord. 7.99  
**4.97 ch.**
- JUSQU'À 60% DE RABAIS**  
Sur un assortiment de blouses - pantalons - robes - jupes - coordonnés d'été pour dames.
- JUSQU'À 60% DE RABAIS**  
Sur un choix de robes - t-shirts - maillots - tenues en molleton - pour enfants de 0 à 6X.
- RABAIS JUSQU'À 50%**  
Vaste sélection de peignoirs pour dames, en tailles P.M.G. Ord. 29.99 à 44.99  
**21.97 ch.**
- Chaise de plage ou Chaise pliante en lattes**  
Ord. 19.99  
**Special 12.97**

**ZEDDY**

**CLUB Z**

**Parce que... le prix le plus bas fait loi!**

**CARREFOUR BEAUPORT** 333, rue Clémenceau Beauport  
**CARREFOUR NEUFCHÂTEL** 200, de l'Auvergne Neufchâtel  
**PLACE LAURIER** 2700, boul. Laurier Sainte-Foy  
**PLACE FLEUR DE LYS** 550, boul. Wilfrid-Hamel Québec

VISA MasterCard Credit Accepté

**LES ANNONCES CLASSÉES**  
**LE SOLEIL**  
**647-3311**  
**ça sonne!**

**École d'anglais SMB**  
Cours intensifs d'immersion (195\$)  
du lundi au vendredi (9h à 12h) débutant (13h à 16h) intermédiaire  
2 au 13 juillet et 16 au 27 juillet  
1057, Étienne-Dumetz, Cap-Rouge  
Tél: 654-1160

Premier criminaliste nommé juge en chef de la Cour suprême

## Antonio Lamer se voit avant tout comme un libertaire

Le 24 juin 1968, Pierre Bourgault est arrêté, avec 288

autres Québécois, pour avoir mené une charge, à coups de

bouteilles de coca-cola, contre la tribune d'honneur

d'où Pierre Elliott Trudeau regarde la parade de la Saint-Jean-Baptiste. Le lendemain, le fondateur du Rassemblement pour l'indépendance nationale est libéré. Son avocat : Antonio Lamer.

d'abord que le juge Lamer fut d'abord un criminaliste, avocat de la défense, reconnu pour sa redoutable efficacité. Il est d'ailleurs le premier criminaliste à accéder à la fonction de juge en chef, le plus important poste au pays après celui de gouverneur général.

« Oui, je suis un libertaire, admettait hier le juge Lamer au cours d'un entretien privé. J'ai un préjugé favorable pour la personne humaine et pour moi cela ne se limite pas à faire de beaux discours. Être contre la peine de mort le soir d'une pendaison, c'est facile. L'être le soir d'un meurtre, c'est plus important encore. »

Certains n'ont jamais cru à la candidature d'Antonio Lamer au poste de juge en chef. Il en est qui pensent que la Cour suprême est l'apanage des grands constitutionnalistes. Mais justement, il y a comme une affinité naturelle des criminalistes pour les grandes causes reliées aux droits fondamentaux. « C'est par le droit criminel que l'État piétine le plus souvent les droits individuels », explique le nouveau juge en chef.

De fait, c'est par le droit criminel que l'État fédéral restreignait, et encadre aujourd'hui, le droit des femmes à l'avortement. Et l'affaire Morgentaler était avant tout une cause « criminelle ».

## Une nomination attendue

La nomination du juge Lamer, lundi, n'a pas été totalement une surprise. Comme il l'avoue lui-même, il appartient à « la première génération des papabili » parmi les grands « pénalistes » du pays. Étudiant à l'université de Montréal au milieu des années 50 — il est condisciple de Robert Bourassa — Antonio Lamer fut en effet l'un des premiers criminalistes à s'intéresser sérieusement aux travaux du Barreau.

Fondateur de l'Association des avocats de la Défense du Québec, qui permet à ses confrères d'établir des contacts professionnels avec l'Association des Procureurs de la Couronne, actif dans le domaine de l'Assistance judiciaire, Antonio Lamer est surtout un penseur, que Trudeau va remarquer d'ailleurs et nommer à la plus haute Cour du pays à moins de 47 ans.

Vice-président, puis président de la Commission de réforme du droit, il produit en effet deux documents de travail et un rapport sur le Code criminel qui va inspirer le juge Dickson d'abord et l'ensemble de la Cour suprême, depuis une quinzaine d'années. Il y a d'ailleurs plus qu'une filiation intellectuelle entre l'ancien juge en chef, Brian Dickson, et son successeur. Depuis dix-huit mois, c'est le juge Lamer qui assure une bonne partie de l'administration et menait, avec ses collègues, une vaste opération de rattrapage qui a permis d'éliminer totalement un arrêrage de 186 causes en souffrance, les « remanets ».

« Maintenant qu'on a un peu élagué la Charte, estime le nouveau juge en chef, on devrait trouver du temps pour entendre des causes de droit privé et de droit commercial ». C'est une promesse qui fera plaisir au Barreau : celui-ci était tellement désespéré de voir la Cour suprême se transformer peu à peu en cour constitutionnelle qu'il avait suggéré la création d'une sorte de cour administrative. Les juges de la Cour suprême s'y sont toujours opposés.

Il est un autre domaine qui, comme Québécois autant que comme juge, ne laisse pas Antonio Lamer indifférent : celui de la Constitution.

« Le débat politique n'a pas sa place ici, commence par dire le juge en chef. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne se formulera pas une question justiciable ou la Cour serait appelée à faire sa part dans le débat ». On sait que le gouvernement a essayé de calmer les appréhensions du Canada anglais, face à la clause de l'accord du lac Meech reconnaissant le caractère distinct de la société québécoise, en annexant à l'entente constitutionnelle du 9 juin dernier l'avis juridique d'un groupe de six experts constitutionnels.

« Si tant est que la Cour suprême est appelée à jouer un rôle, dans le cadre de ses attributions, elle servira, comme en 1982 », promet le juge Lamer. Celui-ci semble envisager, d'un air plutôt serein, un nouveau type de négociations constitutionnelles ou les projets d'ententes négociés par les onze premiers ministres seraient ouverts à une consultation de la Cour.

Certains spécialistes de la Cour suprême soupçonnent que le juge Lamer ait joué un rôle important dans la décision de décembre 1988 sur la loi 101, où le plus haut tribunal du pays reconnaissait la situation particulière du gouvernement du Québec et admettait sa responsabilité d'assurer une « nette prédominance » du français dans l'affichage public. On sait par ailleurs que le gouvernement Bourassa n'a pas tenu compte de cette « ouverture » dont les juges de la Cour suprême semblaient bien fiers.

Enfin, le juge en chef estime que le recours systématique à la clause « nonobstant », par le gouvernement Lévesque, a empêché les tribunaux du Québec de participer, autant qu'ils l'auraient pu, à l'évolution du « droit de la Charte ». « C'est dommage, explique-t-il, parce que cela prend une mentalité de civiliste pour aborder la Charte des droits et libertés. »

Quant aux collègues qui envieraient la prestigieuse nomination d'Antonio Lamer à la direction de la Cour suprême, ils peuvent y réfléchir à deux fois avant de protester. Levé à 4 h 45 tous les matins, il travaille chez lui de cinq à huit heures, puis de neuf à dix-huit heures à son bureau. Pendant les week-ends, il s'impose six heures de lecture le samedi et trois heures le dimanche. Sa promotion de lundi vient d'ajouter à cela de nombreuses soirées mondaines auxquelles un juge en chef ne saurait se soustraire...

EXCEL 1990 NEUVE

7445

Sonata 1990  
avec rabais jusqu'à  
1500\$Vous pouvez  
choisir rabais ou  
taux d'intérêt réduitSTE-FOY  
HYUNDAI

des voitures bien pensées

2650, Dalton, parc Colbert  
Sainte-Foy  
654-9292SAINTE-FOY HYUNDAI  
est le concessionnaire  
Hyundai  
ayant vendu plus de voitures  
neuves que tout autre  
concessionnaire au Canada  
pour le mois de mai\* transport et préparation en sus  
\* tout rabais inclus

# TOUT TOUT TAUX!

Vous voulez conclure  
une excellente affaire?  
Voici l'occasion que vous  
attendiez. Parce que  
les Chevrolet S-10 et GMC  
Sonoma 1991 vous sont  
maintenant proposés à un  
taux de **financement**  
**de 10,9%**, pour un terme  
pouvant atteindre 4 ans.  
Et si vous préférez 750\$  
de remise, libre à vous.\*  
Il ne vous reste plus qu'à y  
penser. Et à prendre votre  
décision.

## Tout un choix! Tout un taux!



En route vers  
une bonne affaire.

Ces offres ne peuvent être combinées. Elles s'appliquent aux véhicules neufs et non usagés ainsi qu'aux démonstrateurs, pour autant qu'ils proviennent du stock des concessionnaires. Le nombre de certains modèles peut être limité. Certains concessionnaires peuvent ne pas avoir tous les modèles en stock. En vigueur depuis le 6 juin, ces offres sont de durée limitée. Toutes les demandes de crédit sont sujettes à approbation par GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit de l'acheteur ne répond pas à ses normes. Le taux de 10,9% s'applique, quel que soit le montant financé, aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat par l'entremise de GMAC pour un terme minimum de 12 mois et de 48 mois au maximum. Votre concessionnaire vous donnera tous les détails.

\*Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire sur les économies similaires que vous pouvez réaliser avec la Location Plus<sup>SM</sup> de GMAC.

**Le maire L'Allier annule la réception du 1er juillet**

**«On ne fête pas un pays qui nous claque la porte sur les doigts»**

« A-t-on envie de fêter, le 1er juillet, un pays qui nous a claqué la porte sur les doigts il y a quelques jours à peine ? » demandait hier le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, qui confirmait, en conférence de presse, l'annulation de la réception traditionnellement offerte par la ville, à l'occasion de la fête du Canada.

par MARIE CAQUETTE  
LE SOLEIL

La décision a été prise à l'unanimité par le comité exécutif de la ville de Québec qui a été saisi de cette question par le maire lui-même. La parade du Royal 22e Régiment et la levée du drapeau qui avaient lieu le 1er juillet devant l'hôtel de ville sont aussi annulés.

« On ne part pas en croisade contre le Canada mais notre geste tient compte d'une décision prise par le Canada politique qui a refusé de ratifier l'accord du lac Meech. L'atmosphère n'est pas à la fête », disait M. L'Allier qui a affirmé qu'il ne voyait pas la matière à se réjouir de son appartenance au Canada contrairement à M. (Jean) Chrétien.

C'est une question de respect de soi, de dire le maire, il aurait été inconsciemment ou hypocrite de faire comme si rien ne s'était passé.

Le maire approuvait par ailleurs la décision du comité organisateur des fêtes du 1er juillet qui annulait lui aussi hier la plupart des activités prévues pour présen-

ver le calme dans la ville de Champlain. « Il faut éviter en ce moment les gestes qui pourraient provoquer des affrontements ». La ville de Québec et le comité organisateur ont pris leur décision sans se consulter, précisait-il.

Dorénavant, selon M. L'Allier, la capitale mettra l'accent sur la célébration de la fête nationale du Québec, le 24 juin, et sur celle de la ville de Québec, le 3 juillet. Cette dernière fête pourrait prendre plus d'importance dès l'an prochain. La ville ne fera plus que fournir les services policiers requis aux organisateurs des fêtes du 1er juillet comme elle l'a fait d'ailleurs fait cette année si les festivités n'avaient pas été annulées.

La décision d'écarter le 1er juillet pourrait être révisée si des événements nouveaux le justifiaient, disait-il. Mais la situation actuelle a permis aux édiles de Québec de constater que le maire de Montréal, M. Jean Doré n'a pas connu le même dilemme que Québec: il n'y existe en effet pas de tradition

de célébration du 1er juillet à l'hôtel de ville.

La tradition de cette réception offerte par la ville remontait à 1976. Quelque 200 personnes, des milieux politiques, religieux et autres de la capitale, avaient reçu leur carton d'invitation qui avait été expédié le 21 juin, soit deux jours avant qu'une décision ne

soit prise concernant l'accord du lac Meech.

M. L'Allier soulignait par ailleurs que le drapeau canadien continuera de flotter à l'extérieur de l'hôtel de ville, à côté de celui du Québec et de la ville de Québec, parce que « nous sommes des gens polis: nous ne sommes pas séparés et nous vivons toujours au

Canada », de dire le maire de Québec.

Enfin, la ville de Québec profitait hier de la présence des journalistes pour distribuer une copie d'une lettre du maire de Québec envoyée le 14 mai dernier au maire de Thunder Bay. M. L'Allier y indique que Québec boycottera le congrès annuel de l'Association

canadienne des loisirs et des parcs qui se tient du 12 au 16 août à Thunder Bay. Selon le maire, la capitale du Québec et de la francophonie nord-américaine ne peut y cautionner par sa présence le peu de respect des droits des Franco-Ontariens, exprimé par la résolution du 5 février dernier déclarant Thunder Bay « ville unilingue anglaise ».

 <b>5 CHAISES LONGUES</b> Reg.: 489\$ <b>SPECIAL 299\$</b>	 <b>16 ENSEMBLES À DINER</b> Reg.: 599\$ <b>SPECIAL 369\$</b>	 <b>99 CHAISES PIVOTANTES</b> SPECIAL <b>250\$</b> <small>Coussin régulier inclus</small>	 <b>ENSEMBLE ROTIN HAUT DE GAMME BLANCHI</b> <b>-40%</b>
 <b>40 ENSEMBLES 3 PCS BLANCS</b> Reg.: 599.99. <b>SPECIAL 299\$</b>	 <b>CHAISES DE ROTIN BLANC</b> Reg.: 199\$ <b>SPECIAL 99\$</b>	<b>FERMETURE BAIL TERMINÉ</b> <b>PRÈS DE 450 000 \$</b> INVENTAIRE DE MEUBLES ET ACCESSOIRES EN ROTIN BLANC ET NATUREL de <b>20%</b> à <b>70% DE RABAIS</b> EXCEPTÉ MISE DE CÔTÉ	
<b>La maison du rotin INC.</b> PLACE CARTIER 740, boul. Charest Est 523-6311		 <b>ÉTAGÈRES DE ROTIN BLANC</b> <b>-30%</b>	

**En Bref**

**Accident mortel**

**SAINTE-GERMAINE** — Une automobiliste de 28 ans, Colombe Turmel, a perdu la vie vers 9 h 30, hier avant-midi, lors d'un accident de la circulation survenu sur la route 277, à Sainte-Germaine de Bellechasse. La victime, une citoyenne de Bedford, en Estrie, a perdu la maîtrise de son véhicule qui a terminé sa course contre un rocher. Le décès de la jeune femme a été constaté à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

**Chute mortelle**

**BAIE-COMEAU** — Un citoyen de Baie-Comeau, Bertrand Tremblay, âgé de 47 ans, est mort, lundi après-midi, à son chalet du lac Cinq Cents, situé à 13 km de cette municipalité. Le quadragénaire effectuait l'épandage d'insecticide avec des bonbonnes sur le dos lorsqu'il a perdu pied avant de tomber dans une fosse septique de 4 m de profondeur, remplie d'eau. La Sécurité municipale de Baie-Comeau a ouvert une enquête afin de faire la lumière sur cet accident tragique.

**Des dégâts limités**

**BEAUPORT** — L'incendie de mardi soir chez Ciment Saint-Laurent aura finalement causé pour une dizaine de milliers de dollars de dommages. Le feu rongea la gaine isolante d'un tuyau de quatre pouces. Ce tuyau sert à amener de l'air dans un bassin de pâte. Il y avait des dépôts d'huile sur les parois et l'air surchauffé les a enflammés. Le feu s'est limité à cet endroit et le tuyau devra être remplacé. L'évaluation des dommages ne tient cependant pas compte de la perte de production.

**Circulation détournée**

**VANIER** — Des travaux de correction et de pavage sur le boulevard Pierre-Bertrand, à la hauteur du tunnel routier de Vanier, obligeront les automobilistes à emprunter des voies d'évitement jusqu'à samedi, 18 h. La circulation sera détournée vers les rues Beaucage, Père-Lelièvre, Godin et Nolin, dans les deux directions.

**Épicerie incendiée**

**MINGAN** — L'épicerie Chez Georges, située sur la route 138 à Longue-Pointe-de-Mingan, a été rasée par les flammes hier matin. Les pertes se chiffrent à 200 000 \$. La bâtisse était inoccupée lorsque le feu a éclaté. La Sécurité du Québec a ouvert une enquête.

**Caméscope**

**SONY**

**999\$**

**Le CCD-F36**

La qualité SONY accessible, Zoom 6X, de grand angle 9 mm à télé 54 mm, éclairage minimal 4 lux, correcteur de contre-jour, équilibre chromatique manuel, mise au point automatique à travers l'objectif, fonction d'affichage-écran, accessoires non inclus.



**Canon SONY**



**Canon E-30**

Zoom 6X, motorisé, mise au point automatique, lecture directe, télécommande.

**1 199\$\***

**Canon H-680**

Son stéréo, zoom 8X, image haute définition, grand angle à télé 70 mm.

**2 199\$\***

**Canon E-53**

Zoom 8X, mise au point automatique, grand angle à téléobjectif.

**1 499\$\***



**\* INCLUS**

accessoires: lampe, trépied et valise de transport d'une valeur de 300\$.

**Ne payez qu'à L'AUTOMNE 90**

- Sous réserve de l'approbation du service de crédit.
- Ne payez que le 21 août 90 sans intérêt, ou, 1er versement le 21 septembre 90.

**SONY CCD-F33**

Zoom 6X, de grand angle à télé, lecture directe, valise déjà incluse.

**1 199\$\***

**SONY CCD-F45**

Zoom 6X, mise au point automatique et affichage, avec télécommande.

**1 299\$\***

**SONY CCD-F55**

Zoom 8X, fonctions montage et affichage, télécommande.

**1 499\$\***

Les photos peuvent différer.

Autoroute de la Capitale, sortie P.-Bertrand Nord, 840, Bouvier 2, rue Saint-Jean, angle Salaberry

627-0840  
524-8431

**La clef de sol**

## ÉDITORIAL

## Le pied dans la porte du dimanche

**E**n promulguant sa nouvelle loi sur les heures d'affaires, le ministre de l'Industrie et du Commerce Gerald Tremblay reconnaissait qu'elle ferait des mécontents. La résistance que manifestent certains commerçants de Place Laurier illustre certains des problèmes que posent les nouveaux horaires permis par la loi.

Notre société a parcouru bien du chemin depuis l'époque où la vieille loi fédérale de 1907 sur le Jour du Seigneur, suffisait, avec les préceptes de l'Église catholique, pour régir les heures d'ouverture des commerces. Ce qui n'était que normal est devenu sujet de controverses et objet de contorsions légales et réglementaires.

La loi 75 ne règle pas grand chose aux problèmes que le gouvernement prétendait solutionner. Elle ouvre tout au plus la porte à des initiatives qui rendront encore plus inéquitables les règles imposées, parce que les plus débrouillards pourront toujours les contourner.

Les nouveaux horaires ne répondent pas nécessairement aux attentes des consommateurs qui réclamaient plus de latitude pour faire leurs achats. Ouvrir une heure plus tôt et fermer une heure plus tard les lundi et mardi ne fait que compliquer l'existence des commerçants et de leurs employés qui doivent s'adapter.

De plus, la définition des commerces autorisés à ouvrir le dimanche gâte les choses. Loin de simplifier une situation compliquée par une série de décrets qui autorisaient des exceptions, la nouvelle loi multiplie passe-droits et portes entrouvertes.

Ainsi, on s'amuse encore à déterminer qu'un établissement a le droit d'ouvrir le dimanche en fonction du nombre d'employés requis et on élargit les ressources: patrons et mandataires, préposés à la sécurité, préparateurs en pharmacies, boulangeries, pâtisseries, etc.

L'équité pour tous, selon la nouvelle législation du ministre Gerald Tremblay, se limite à ceux qui vendent certains produits: denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, hygiéniques, journaux, tabac, huile à moteur, combustible, oeuvres d'art, fleurs et produits horticoles, marchandises usagées et produits non comestibles d'une valeur inférieure à 50 \$...

Les commerces situés dans une zone touristique profiteront de ce sens dominical de la justice, de même que ceux appartenant à un citoyen qui ferme ses établissements pour des raisons religieuses, un autre jour que le dimanche, si moins de quatre personnes assurent le fonctionnement de chacun et s'il en fait la demande.

La loi 75 ne sera pas facile à faire respecter le dimanche. D'autant plus que certaines municipalités ont annoncé leur intention de ne pas collaborer avec le gouvernement, dans ce dossier.

Est-ce que l'équité dont prétend s'être inspiré le ministre n'aurait pas tout simplement voulu qu'on laisse tout le monde agir à sa guise? La belle anarchie en résultant aurait-elle été pire que cette nouvelle réglementation tordeuse?

La résistance au travail le dimanche est encore forte dans notre société, ce qui explique sans doute que le gouvernement Bourassa n'ait pas osé «s'ouvrir à tous les vents» de libéralisation. Va-t-on pour autant tout fermer? Nous n'en sommes pas plus.

La thèse défendue par l'Opposition pendant le débat tenait surtout en fonction d'une qualité de vie qu'il faut protéger: celle des familles et celle des employés des commerces.

Là se trouve une autre faiblesse de la loi 75. Les normes du travail existent et interdisent à un employeur de tenir quelqu'un à l'ouvrage plus de 40 heures par semaine. Théoriquement: en période de précarité d'emplois, on y pense à deux fois avant de revendiquer le respect de ses droits.

Malheureusement pour tous, la nouvelle loi n'est pas plus équitable, gérable et durable que celle qu'elle remplace. Il faudra donc bientôt tout recommencer.

MARTINE R.-CORRIVAUULT

## LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:  
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef  
et directeur de l'édition:  
J.-JACQUES SAMSONVice président et trésorier:  
CHARLES-A. POULINPrésident et Éditeur:  
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:  
DENIS ANGERS

Point de vue

## Les familles au secours de l'État

PAR JACQUES ROY

**D**ans un concert unanime, les rapports gouvernementaux de la dernière décennie ont fait l'éloge du support familial au chapitre des politiques de santé au Québec. Les rapports Harnois, Rochon et autres ont promu la famille au rang d'acteur principal.

La mise en de taille: personnes atteintes de problèmes de santé mentale, jeunes enfants handicapés, aînés en perte sérieuse d'autonomie chez eux, tous pourront emprunter le chemin du domicile puisqu'on a redécouvert les familles disparues à la faveur de l'État-providence.

Curieux itinéraire que le discours gouvernemental a emprunté. Dans les années 1960-1970, on a institutionnalisé à deux bras les personnes âgées en perte d'autonomie et les jeunes en difficulté, victimes d'abus ou de négligence, si tant est qu'aujourd'hui, le Québec se signale par ses taux élevés d'institutionnalisation des clientèles en comparaison avec d'autres provinces ou les pays industrialisés.

Quant aux hôpitaux psychiatriques, ils étaient pleins à craquer au tournant des années 1960. La Révolution tranquille pava la voie à la professionnalisation des services et à l'institutionnalisation des clientèles. La générosité de l'État était à la mesure de ses finances publiques: tout pour tous et le ciel en prime.

Toujours à cette époque

(1960-1970), la famille était jugée de haut par l'État: incompetence à s'occuper de ses membres les plus vulnérables, non professionnelle par surcroît, elle ne pouvait rivaliser avec les services de l'État. D'autant plus qu'un certain discours la disait raide morte.

Aujourd'hui, alors que la famille pourrait mourir pour de vrai, qu'elle éclate de toutes parts en familles monoparentales ou reconstituées, que les femmes (75% des aidants naturels selon les recherches existantes) ont pris la route du marché du travail, que les enfants ne cohabitent plus avec leurs vieux parents, que la mobilité géographique et professionnelle distille les membres de la famille aux quatre coins du Québec, aujourd'hui donc on (la famille) la ressuscite pour la propulser au front afin qu'elle sauve l'État du pire: son incapacité à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des malades, des vieillards, des personnes handicapées et d'autres encore.

Curieux itinéraire donc. Quand la famille se portait relativement bien, on la disqualifiait et l'écartait de tout au profit de services professionnels universels. Aujourd'hui, alors qu'elle a littéralement les épaules rivées à terre (tout comme les finances publiques du reste), elle pourrait selon le discours gouvernemental ambiant devenir un «partenaire» essentiel de l'État en matière de services de santé.

D'autant plus que la voie de la désinstitutionnalisation des

clientèles lourdes (personnes handicapées physiquement et mentalement, ex-patients psychiatriques, aînés souffrant de maladies chroniques ou même d'Alzheimer) est la nouvelle orientation recherchée.

L'enthousiasme du discours gouvernemental fait bon marché d'un certain nombre de réalités, en particulier celles ayant trait aux transformations familiales et aux mutations des valeurs favorisant l'autonomie et l'individualisme.

Deux mythes sont véhiculés à souhait: le premier tient du discours des services de l'État. Le premier nous parle d'une re-responsabilisation des familles auprès des aînés notamment: discours qui s'aligne sur de fausses cordes sensibles si l'on s'en remet à l'État des recherches actuelles qui nous informent que les familles ont toujours assumé leurs responsabilités à l'endroit des aînés et que c'est toujours le cas présentement.

À cet égard, un document de la Commission Rochon chiffrerait l'apport de la famille et des proches à environ 70-80% de l'ensemble des services de soutien offerts aux personnes âgées. Les familles ont donc toujours été présentes; il ne s'agit pas de les re-responsabiliser. On les sollicite plutôt maintenant pour qu'elles couvrent de nouveaux mandats dont l'État voudrait se délester.

Mais l'autre mythe, plus dangereux encore, consiste à

mettre en chantier des politiques de santé visant le maintien des clientèles dans leur milieu naturel sans accorder des services de support aux familles.

Or, la majorité des recherches réalisées depuis les dix dernières années claironne un même refrain: sans support valable de l'État, les familles ne peuvent à elles seules couvrir les besoins de leurs membres les plus démunis, en perte d'autonomie à domicile.

Dans la pratique donc, les services de support ex: ressources de répit, de maintien à domicile sont largement inexistantes ou, lorsqu'ils existent, sont insuffisants ou ne correspondent pas aux besoins des familles apportant du soutien à l'un de ses membres. Voilà ce qu'en disent les aidants familiaux lorsqu'on leur prête la parole dans les recherches.

Il nous faut donc éviter le récif d'une seconde utopie. La première consistait à affirmer que les familles ne devaient rien faire et que, de fait, elles ne faisaient rien. La seconde repose sur le faux postulat à l'effet qu'elles pourraient tout faire sans le concours de l'État.

En cela, on aura noté une vieille tradition au Québec qui consiste à décréter, espérant ainsi que les réalités épousent de facto la plume du discours.

M. Jacques Roy est sociologue au Centre de recherche sur les services communautaires de l'université Laval.

## Votre Opinion

## À qui la faute?

Lorsque survient une catastrophe écologique, comme celle de St-Basile-le-Grand et de St-Jean sur Richelieu, nous sommes tous consternés et découragés que de telles catastrophes se produisent. Aujourd'hui, c'est au tour d'un dépôt de pneus en flammes de produire des dommages à l'environnement.

Bien sûr, me direz-vous, que le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités. Il est vrai que certaines mesures de sécurité et de prévention d'incendie se sont révélées inadéquates. Par contre, le problème ne dépend pas seulement du gouvernement. Il dépend en grande partie de notre société de consommation.

Le gouvernement ne peut pas régler seul le problème de l'accumulation de pneus. Il faut en tant que société, changer nos habitudes de vie, diminuer l'utilisation de l'automobile et penser à régler le problème à la source.

Je crois aussi qu'il serait beaucoup plus intelligent comme so-

ciété de penser à se doter de transports en commun, plutôt que d'avoir à payer par la suite pour dépolluer et détruire un dépôt de pneus usés.

Christian Ouellet  
Rimouski

## Les chiffonniers

(Lettre à Louise Laplante, directrice de l'OSQ)

L'OSQ connaît de graves problèmes de survie. Au lieu de chercher des solutions positives qui permettraient de régler ces problèmes et de tenter de s'attirer de nouveaux auditeurs, la direction et les musiciens ont entrepris de laver leur linge sale sur la place publique.

Du côté de la direction, cette tactique n'est pas sans rappeler celle du gouvernement péquiste, au début des années 1980, lorsqu'il voulut récupérer des hausses de salaire sur le dos de ses employés.

D'abord, l'un fait des déclarations tapageuses. La partie adverse réagit mal et la porte est ou-

verte au premier pour dénigrer l'autre. C'est ce qu'on a pu lire dans le journal Le Soleil. Je cite: «La directrice Louise Laplante nous a déclaré: «Puisse madame Pouliot a fait part de ces chiffres, je dois révéler que le syndicat exige...».

Voilà, la campagne de salissage est amorcée et la direction est dans son droit.

Mais ma chère madame Laplante, que restera-t-il de l'image de l'OSQ quand les musiciens auront atterri et que vous aurez révélé au public les dessous scabreux de vos négociations?

Je vous fais remarquer que cette image n'était pas très reluisante avant votre intervention du début de la semaine! L'OSQ est la cible de nombreuses critiques depuis quelques années et les organismes concertés qui ont épongé son déficit ont dû vous rappeler à l'ordre dans votre manière de le gérer.

Je sais que vous devez apporter des correctifs afin d'assurer la survie de l'OSQ, mais je crois que vous avez choisi la mauvaise

façon de les publiciser. L'OSQ demeurera après vos chicanes internes, ne l'oubliez pas.

Vous avez de grandes responsabilités envers un organisme aussi important culturellement pour Québec que l'OSQ, et là, je m'adresse aussi aux musiciens, il est primordial qu'un orchestre conserve l'amour et le respect de son public.

Malgré le respect que justement je vous dois, cessez l'un et l'autre s'il vous plaît de vous comporter comme des chiffonniers, car les torts causés à l'OSQ par des déclarations et des attitudes aussi négatives ne pourraient que nuire irréparablement à la crédibilité de notre orchestre. Permettez qu'un fidèle auditeur vous donne ce conseil.

Normand Tremblay  
Québec

## Cou'donc, y'a rien là?

Lettre au chroniqueur Alain Bouchard

Cou'donc M. Bouchard, ça serait-il que ça vous dérange quand

le discours des féministes haus-

sent d'un ton?

Vous n'y êtes pas habitué? Alors qu'à cela ne tienne, vaut mieux vous faire à l'idée, les femmes se tairont de moins en moins. Pour répondre à votre question: pourquoi le Concours Miss Bikini et pas autre chose. Eh bien, vous connaissez sûrement les médias mieux que moi. Ils nous ont littéralement sauté dessus quand on était en train de passer d'une autre lutte à celle-là, et ils y sont tombés à pieds joints. On ne le savait pas nous, l'effet monstre que ça allait provoquer.

Tout ce qu'on peut dire c'est: il y a quelque chose là. On doit réveiller un vieux monstre, probablement un cousin de la «Grosse Porno», vous la connaissez sûrement celle-là. Mais on n'est pas capable de mettre un nom dessus, on a du mal à l'identifier.

Peut-être est-ce la conscience des gens qu'on réveille, peut-être touche-t-on à un territoire sacré de par les hommes - il leur en reste si peu qui n'ont pas subi l'oeil perspicace des féministes.

Peut-être est-ce pour eux une occasion inespérée de nous tomber dessus en disant que ces concours-là faut pas «charrier» parce qu'ils croient qu'il n'y a rien là.

Mais justement, il y a quelque chose là, il y a exploitation! C'est subtil, mine de rien ça fait sortir le Québec à travers le Québec.

Eh bien voilà, la réaction est nationale. Si notre action, qui initialement devait être locale, peut faire en sorte que les gens se posent la question: pourquoi un concours Miss Bikini et qu'ils répondent pourquoi pas autre chose, nous aurons atteint notre but, celui d'alerter et de sensibiliser l'opinion publique au harcèlement sexiste. Vous connaissez?

Et cou'donc monsieur Bouchard, après vous avoir lu, j'aurais presque envie de mettre sur pied un concours de monsieur la plus petite, la plus belle ou la plus longue q... (c'est selon les goûts). On dit que le ridicule ne tue pas. Y participeriez-vous? Il paraît qu'il y a rien là!

Christiane Leblanc  
L'Islet-sur-Mer

# Décus depuis le sommet économique de Saint-Georges Deux MRC remettent en question leur appartenance à Chaudière-Appalaches

CHARNY — Les deux municipalités régionales de comté (MRC) urbanisées de la région Chaudière-Appalaches remettent en question leur appartenance à cette entité administrative créée par le gouvernement du Québec en 1987.

par GILBERT LEDUC ET GILLES PÉPIN  
LE SOLEIL

Les MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins supportent présentement la possibilité de mettre sur pied un comité d'étude formé d'intervenants socio-économiques et d'hommes politiques qui ferait le bilan de l'affiliation avec les partenaires beaucerons, thettfordois et magnymontois et la pertinence d'une intégration avec la région administrative de Québec.

« Avec tout ce qui s'est passé depuis la préparation de la conférence socio-économique, on ne peut résister à la tentation de réfléchir sur le maintien de notre accord d'appartenance à la région Chaudière-Appalaches », affirme le maire de Charny et préfet de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, M. Marc Lavallée.

Les résultats du sommet économique tenu à Saint-Georges, en janvier, avaient laissé les intervenants des deux municipalités régionales de comté urbanisées sur leur appétit. Outre l'acceptation du projet de 7 millions \$ pour le

réaménagement de l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Lévis, on a le sentiment d'avoir été confiné à un rôle de figurant à ce sommet économique.

La signature de l'entente-cadre, à la fin du mois de mai, n'a pas calmé le mécontentement des partenaires des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins qui ont vu des projets amenés par des promoteurs de l'arrière-pays être bonifiés substantiellement pendant que des initiatives des zones urbanisées continuaient à dormir sur les tablettes.

La décision du gouvernement du Québec d'implanter les directions régionales de l'OPDQ et du ministère de l'Environnement à Sainte-Marie n'a pas arrangé les choses, d'autant plus que des fonctionnaires du MENVIQ présentement en poste à Charny devront bientôt déménager dans la Beauce.

« La représentation forcément majoritaire du croissant sud a fait en sorte que les intérêts et les projets de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ont été négligés et bafoués et que cet affront s'est

terminé par la signature de l'entente-cadre », souligne une résolution adoptée à l'unanimité, le 23 mai, par les élus de la MRC située à la tête des ponts.

Comme le souligne M. Lavallée, on ne cherche pas à contrecarrer le développement des autres MRC, dont certaines éprouvent des difficultés économiques et structurelles profondes, mais on veut sortir de l'oubli et ne plus être soumis aux seules volontés des autres partenaires.

« Plusieurs disaient que nous ne ramassons que les restants de table quand nous faisons partie de la région de Québec. Au moins, à cette époque, nous avions quel-

que chose à nous mettre sous la dent », constate M. Lavallée en mentionnant que les liens qui tissent quotidiennement les MRC des Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins le sont en direction du nord et non vers le sud.

Au SOLEIL, le maire de Lévis-Lauzon et préfet de la MRC de Desjardins, M. Jean-Marc Lessard, a souligné qu'il était d'accord pour réévaluer la position de la Rive-Sud quant à l'appartenance à la région Chaudière-Appalaches.

Marc Lavallée signale que la réflexion est en cours et que le comité pourrait se former en août ou en septembre.

## Sam Elkas refuse la facture de L'Allier

Le ministre des Transports Sam Elkas estime que les camionneurs artisans qui ont manifesté dans la Vieille Capitale pendant 17 jours n'étaient pas ses invités et qu'il n'a pas, par conséquent, à payer pour les pots cassés.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

Refusant toute responsabilité quant aux coûts de cette manifestation, le ministre Elkas rappelle que c'est la ville de Québec qui a émis le permis. « S'il y a un compte à payer, ce serait à la ville » de le faire, en conclut-il.

« Ces gens là ne sont pas venus à mon invitation », blague le ministre en suggérant à Québec d'adresser la facture au député de Lévis, Jean Garon, puisque c'est lui « qui a sug-

géré (aux camionneurs) de venir ici ».

Mardi, le maire Jean-Paul L'Allier a indiqué que les résidents de Québec n'avaient pas à faire les frais des négociations entre l'Etat et des groupes de pression. Le maire L'Allier fixait à quelque 225 000 \$ la note du siège des camionneurs.

L'administration municipale avait expliqué, mardi, que cette facture portait surtout sur les dépenses supplémentaires occasionnées aux services de la police, des incendies et du contentieux de la ville.

## GRANDE VENTE DE DÉMONSTRATEURS



plus de 20 Mazda 1989 et 1990 à liquider!



### EXEMPLES\*

MX-6 LX 1989	20 790\$	15 950\$
MX-6 TURBO 1989 automatique	24 840\$	19 500\$
323 LX 1989 4 portes, automatique*	15 940\$	12 840\$
626 LX 1990 toit ouvrant, 5 vitesses	20 980\$	17 400\$
PROTÉGÉ 1990 automatique, 4 roues motrices	18 300\$	14 500\$

\* Promotions incluses

Plusieurs autres démonstrateurs 1990 tels que 626, 929, MX-6 TURBO et MIATA à liquider

...LA PASSION  
MAZDA



656, Graham-Bell  
Sainte-Foy  
687-0753

Pièces: 687-0891

Financement  
bancaire sur place

La meilleure garantie de l'industrie

- Pare-chocs à pare-chocs 3 ans
- 80 000 km • Pièces principales 5 ans
- 100 000 km



### RÉSULTATS

lotto-québec

**Banco** Tirage du 90/06/27

2	8	16	17	18
20	21	26	34	37
38	39	42	44	45
47	57	61	67	70

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 90/06/29

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## SPECIAL FREINS DE CAMIONS

499,99\$ (4 ROUES ARRIÈRES)

- 4 jeux 4515 EZT RC OMEGA
- 4 étancheurs d'huile (oil seals)
- 4 tambours machines
- 6 livres de lubrifiant à différentiel

Taxe et main d'oeuvre INCLUSES

**FREINS D'AUTO et camion**

Québec: (418) 626-5276 / FAX (418) 626-7843 / Sans-frais 1-800-463-4394  
Sainte-Foy: (418) 872-3751, Chicoutimi: (418) 696-3330

## Chez Têfrière

Tout pour la décoration sous un même toit!

# L'UNIQUE MAXI CENTRE D'AUBAINES EN DÉCORATION

# 100\$

## DE RABAIS SUR COMPLETS

de marques réputées

20% sur la mercerie de saison

SPECIAL! LOT D'HABITS 1/2 PRIX de marques réputées réduits à

RÉTOUCHES SANS FRAIS  
SOUVENT IMITÉE, JAMAIS ÉGALÉE

### Boutique Masculine

UN SEUL ENDROIT:

3195, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy - 656-9508  
Centre d'achats de la Colline

## SUPER VENTE DE TAPISSERIE ET PEINTURE

- Plus de 80 000 rouleaux de tapisserie en stock
- Peinture Crown Diamond et Ti-Frère à prix réduit

Un choix varié de tapisserie enduite de vinyle, préencollée. Valeur jusqu'à 29,99 R.D.

### LOT À LIQUIDER\*

PRIX TI-FRÈRE 2 99\$ R.D.

<b>ACHAT SPÉCIAL</b> Vinyle, préencollée, lavable Prix suggère 26,99 R.D. PRIX TI-FRÈRE 4 99\$ R.D.	<b>BORDURES POUR ENFANTS</b> Lavables et préencollées, couleurs mode Valeur de 14,99 PRIX TI-FRÈRE 4 99\$ le rouleau
<b>BORDURES DÉCORATIVES</b> Le plus grand choix en ville. Pour salon, salle à diner, chambre, cuisine, etc., préencollées. À PARTIR DE 7 99\$ CH.	<b>PAPIER PEINT TEXTURÉ</b> Relief texture, haute qualité Prix suggère 34,99 R.D. PRIX TI-FRÈRE 9 99\$ R.D.
<b>PAPIER PEINT IMPORTÉ</b> Importation européenne, haut de gamme, motifs variés, garantis. Prix suggère 49,99 R.D. PRIX TI-FRÈRE 25 99\$ R.D.	<b>PEINTURE TI-FRÈRE</b>

<b>SOUS-COUCHE LATEX</b> 13 99\$ les 4 litres	<b>LATEX SEMI-LUSTRÉ</b> 16 99\$ les 4 litres	<b>ALKYDE SEMI-LUSTRÉ</b> 16 99\$ les 4 litres	<b>LATEX MAT POUR PLAFOND</b> 13 99\$ les 4 litres
--	--	---	---

**GRATUIT** Avec tout achat de tapisserie en stock, vous obtenez un applicateur GRATUITEMENT.

Personne ne vend moins cher... c'est garanti!

215, boulevard Hamel 681-6023 (face à l'hôpital Christ-Roi)

SERVICE À DOMICILE GRATUIT

SI VOUS TROUVEZ MEILLEURS PRIX, NOUS VOUS REMETTRONS 10% DE LA DIFFÉRENCE.

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

À Québec  
le spécialiste de l'électronique

# TOUT UN REMOUS EN ÉLECTRONIQUE

## ne payez que le 12 janvier 1991

### AUCUN INTERET - AUCUN COMPTANT\*

LIVRAISON GRATUITE A LA GRANDEUR DE LA PROVINCE



Modèle récepteur-moniteur stereo SF5227 avec télécommande

**GARANTIE**  
36 mois 100% pièces  
et main-d'oeuvre à domicile

**ZENITH** RÉCEPTEUR-MONITEUR  
**21"**  
**SYSTÈME 3**  
• Avec télécommande • Câble compatible à 122 canaux • Affichage à l'écran • Entrée et sortie audio/vidéo

**599<sup>95</sup>**

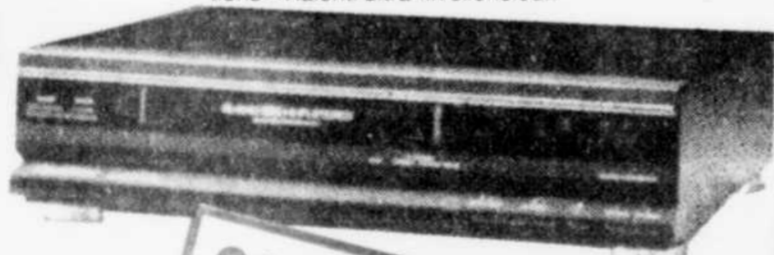
VHS

**Quasar**  
modèle VH 5495-K

**MAGNÉTOSCOPE**  
stéréo Hi-Fi

- MagnétoSCOPE stéréo Hi-Fi • 4 têtes, double azimut • Programmable 4 émissions / 1 mois • Affichage à l'écran • Télécommande 52 fonctions • Ralentis ultra-fin silencieux

**599<sup>95</sup>**  
ECONOMISEZ 100\$



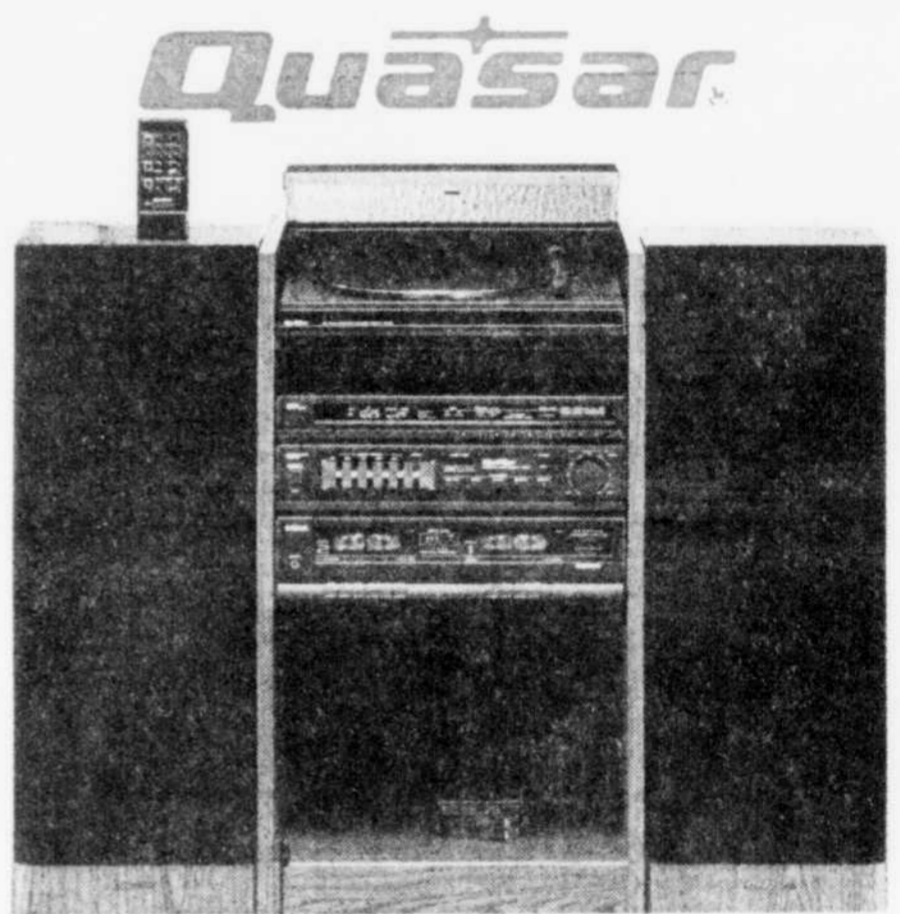
**GARANTIE**  
12 mois  
100% pièces  
et main-d'oeuvre

**HITACHI**  
CAMÉRA VM 2300

- 3 lux • Zoom 6 fois • Têtes d'effacement flottantes • Lumière 10 watts comprise • Entièrement automatique • Mallette rigide incluse

**1299<sup>95</sup>**

**GARANTIE**  
12 mois  
100% pièces  
et main-d'oeuvre



Modèle PAS29C

Chaîne stéréo montée en baie

- Télécommande audio/vidéo unifiée à 28 touches avec commande de volume • Amplificateur de puissance élevée (50 W eff x2) • Bloc d'accord AM/FM stéréo avec synthétiseur au quartz, mémoire programmable à 24 registres à accès direct et balayage des stations en mémoire (section bloc d'accord) • Magnétophone à double cassette • Tourne-disque semi-automatique • Enceintes acoustiques 2 voies • Meuble audio noir

**799<sup>95</sup>**

OPTION - LECTEUR LASER 200\$

**GRATUIT**  
avec l'achat  
d'un système  
PAS29C

**Quasar**  
Chaîne stéréo haute-fidélité  
CS7009



- Bloc d'accord AM/FM stéréo avec synthétiseur au quartz et mémoire programmable à 14 registres à accès direct • Magnétophone à double cassette avec duplication rapide • Amplificateur avec prise d'entrée de lecteur de disques audionumériques • Tourne-disque semi-automatique • Enceintes acoustiques 2 voies

Une valeur de 300\$

## UN SERVICE À TOUTE ÉPREUVE!

\* Sujet à l'approbation du crédit.  
Ne payez que la taxe de vente.

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

ADMINISTRATION ET  
SERVICE 872-2242

LÉVIS Place Tanguay 833-4511

BEAUPORT 535, boul. Sainte-Anne  
667-6282

CARREFOUR LES SAULES 5150, boul. de l'Ormière 871-4411

AUJOURD'HUI

**SNC va acquérir le Groupe LGL qui a 530 employés**

SNC a annoncé hier avoir conclu une entente en vue d'acquiescer le Groupe LGL, qui compte 530 employés et dont le chiffre d'affaires annuel est de 35 millions \$. **B-3**

**L'économie américaine va éviter une récession**

L'indicateur précurseur de l'Administration américaine a monté de 0,8 % en mai, ce qui indique une fois de plus que l'économie des E.-U. évitera une récession en 1990. **B-5**

LA CHRONIQUE

**Investir à la bourse sans risquer son capital ?**

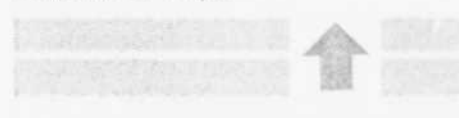
Il existe une stratégie d'investissement dans laquelle votre capital est en sécurité et, si le marché boursier monte, vous en profitez. **B-3**

LES INDICES

**DOLLAR**  
85,50 + 12/100



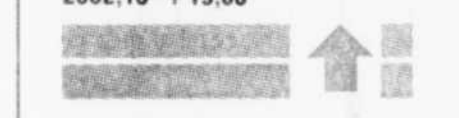
**OR**  
351,40 \$ US + 1,00



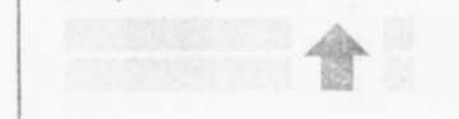
**ARGENT**  
5,672 \$ Can.



**DOW JONES**  
2862,13 + 19,80



**TSE 300**  
3519,28 + 24,15



**XXM**  
1814,81 + 10,20



LE DOLLAR

**Le dollar canadien poursuit sa reprise**

Le dollar était irrégulier hier en fin de journée à New York sur un marché très peu actif.

Il s'échangeait à 154,38 yen contre 154,70 mardi soir et à 1,6630 deutschemark contre 1,6645. Dans les premières transactions hier matin, le billet vert avait coté 154,25 yen et 1,6615 DM.

La monnaie américaine a fluctué irrégulièrement vis-à-vis des autres grandes devises européennes, en hausse face au franc français à 5,5885 FF contre 5,5850 la veille et au franc suisse à 1,4090 contre 1,3985 mais en baisse face à la livre sterling à 0,5737 contre 0,5749.

L'once d'or a gagné un dollar par rapport à la veille au soir, clôturant à 351,40 \$.

À Toronto, le dollar américain a fermé hier en baisse de 16-100 et cotait 1,1696 \$ Can. comparativement à 1,1712 le jour précédent en clôture. La livre sterling a fini en recul de 28-100 à 2,0374 \$ Can.

En devise US, le dollar canadien a gagné 12-100 à 85,50 cents US alors que le sterling était inchangé, à 1,7420 \$US.

# Daishowa investira 56 millions \$ dans une usine de désencrage

Daishowa investira 56 millions \$ dans l'implantation d'une usine de désencrage de 300 tonnes par jour et de 22 employés. Cette décision vient dorer la pilule d'une perte sèche de 300 emplois dans son complexe industriel de Québec.

par RÉAL LABERGE  
LE SOLEIL

Confirmant hier les 300 mises à pied annoncées en primeur mercredi par LE SOLEIL, la direction des Produits forestiers Daishowa ltée a expliqué qu'elle doit abandonner sa production de pâte bisulfite non blanchie.

Par étapes, cette fermeture signifiera le licenciement d'au moins 200 employés dans différents services connexes de la papeterie, à partir du milieu de 1991 jusqu'au milieu de 1992.

C'est un retrait qui entraînera, à la fin de 1991, la fermeture de l'usine de fabrication de produits lignosulfonates; cette unité dépend de l'usine de pâte bisulfite pour sa matière première et compte une centaine d'employés.

Ainsi, au début de 1992, plus de 50 % des 300 mises à pied auront été effectuées. La nouvelle usine de désencrage, qui doit entrer en service au premier trimestre de 1992, aura permis le maintien au travail d'une vingtaine d'employés.

Daishowa a commencé, mercredi après-midi, des rencontres d'information qui se poursuivaient aujourd'hui avec les quelque 1600 employés de son complexe industriel de Québec.

Les dirigeants syndicaux ont été informés de la situation.

**L'usine de désencrage**

La construction de la nouvel-

le usine exploitera une technique de désencrage développée au Japon ces 15 dernières années par quatre usines de Daishowa.

**Procédé désuet**

Le procédé de pâte bisulfite n'est plus acceptable pour l'environnement, ni économiquement rentable, ont expliqué

consistait à y substituer la pâte thermo-mécanique.

On prévoit un effet positif sur l'environnement: élimination des émissions d'anhydride sulfureux et des odeurs désagréables, diminution des émissions de particules et réduction substantielle de la demande biochimique en oxygène dans les effluents de l'usine.

« Le remplacement des procédés actuels de fabrication de pâte par des procédés à plus haut rendement entraînera une meilleure utilisation de la fibre de bois à l'usine de Québec, et permettra la réalisation de nouveaux projets d'expansion au cours des années à venir. »

**Autres projets**

Au SOLEIL, M. McCormack a confirmé hier que le projet d'une cartonnerie d'emballage de 27 millions \$ sera mis en chantier cette année. La décision est définitive et les travaux d'ingénierie sont en cours.

Ce projet n'entraînera pas de nouveaux emplois. Il permettra de conserver la main-d'œuvre actuellement affectée à la production annuelle d'environ 35 000 tonnes de carton, en regard de 440 000 tonnes de papier journal. On vise une rentabilité accrue de ce département et la production d'une qualité supérieure de carton.

Enfin, Daishowa n'a pas encore fait son choix entre les sites de Québec et de Maniwaki, au sujet du projet d'usine de pâte kraft de 600 millions \$ toujours à l'étude.

## Abitibi-Price emboîte le pas

D'ici septembre, Abitibi-Price inc. décidera d'ajouter des installations de désencrage de 50 à 80 millions \$ à l'une de ses usines de papier journal au Canada.

L'emplacement, a annoncé hier le président du conseil et chef de la direction Bernd Koken, sera choisi en fonction du rendement et des études d'ingénierie et d'approvisionnement.

« Il faudra pouvoir compter sur des arrangements sûrs en matière d'approvisionnement et de transport », a-t-il insisté.

Le projet canadien d'Abitibi-Price s'ajoutera aux usines de désencrage déjà annoncées à Augusta (Georgie) et Claiborne (Alabama). Leur mise en marche portera le contenu en fibres recyclées à 40 % de la capacité de production.

le usine de désencrage débutera en avril 1991. Le travail d'ingénierie est en marche.

Daishowa a indiqué aux autorités gouvernementales son intention de bénéficier des subventions qui s'appliquent à ce genre d'investissement industriel. Le vice-président à l'administration, M. Michael McCormack, a déclaré qu'il ne pouvait en préciser l'importance.

Les nouvelles installations utiliseront plus de 120 000 tonnes par an de papier recyclé provenant de vieux journaux et, dans une proportion moindre,

MM. McCormack et J.-P. Allingham, chef de l'exploitation, après deux journées de présence à Québec du président du groupe Daishowa à Toronto, M. Koichi Kitagawa.

« Nous étions les derniers de l'industrie papetière, ici à Québec, à utiliser encore la pâte bisulfite d'une usine qui remonte à 1950-1952 », a-t-il poursuivi.

L'abandon de cette pâte n'était pas relié aux problèmes de surproduction de l'industrie. C'est un remplacement décidé sans considération des marchés actuels. La seule autre option

## Des scieries ferment faute de commandes

L'industrie québécoise du bois de sciage traverse une très mauvaise période. Au cours du premier trimestre de 1990, la production totale de bois d'oeuvre a baissé de 11 % par rapport à la période correspondante de 1989.

par PIERRE MARTEL  
LE SOLEIL

Selon un porte-parole de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ), M. Frédéric Brouillard, il s'agit de la plus importante diminution depuis la crise économique de 1981-1982. Le prix obtenu par les entreprises de bois de sciage est de 20 % inférieur, en dollars courants, à celui d'il y a cinq ans.

Normalement, jusqu'à 75 % de la production totale des manufacturiers québécois est exportée en Ontario et dans les états du nord-est des États-Unis. Or, l'industrie de la construction est au point mort dans ces marchés d'exportation.

« Il y a trois facteurs qui nous affectent particulièrement: les taux d'intérêt élevés, un taux de change défavorable et l'imposition d'une taxe de 8 % à l'exportation », de dire M. Brouillard.

**Fermetures**  
Depuis quelque temps, les fermetures temporaires de scieries se multiplient. « Ça com-

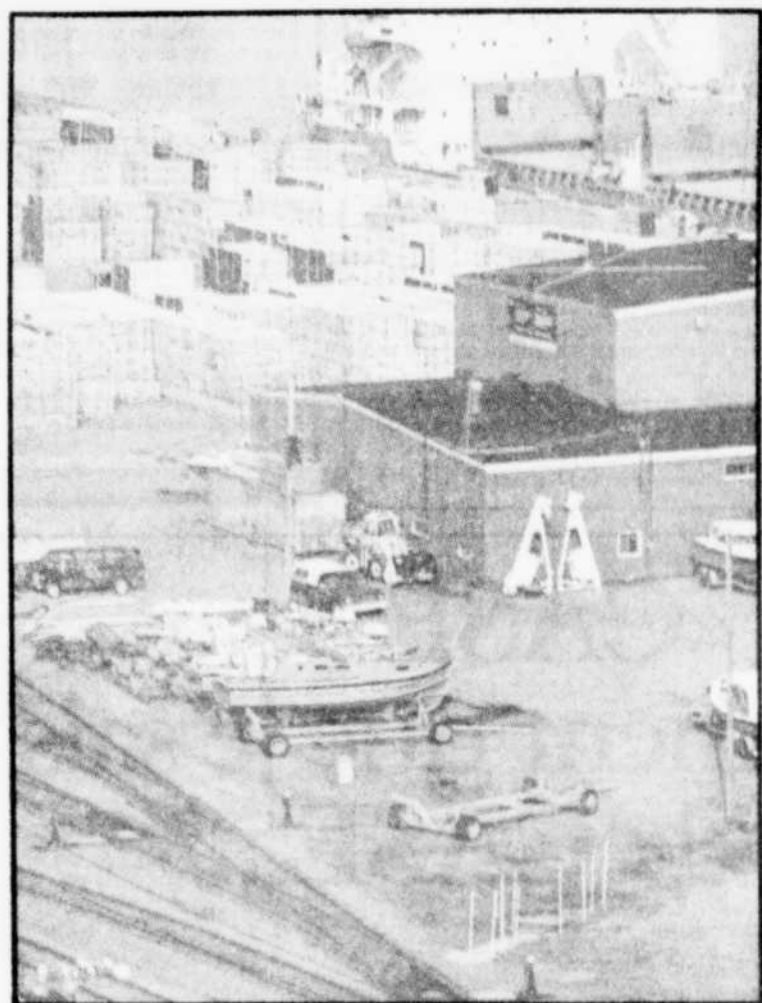
mence à ressembler à la crise de 1981-1982 », affirme M. Albert Tremblay, un des dirigeants de l'AMBSQ.

Un bref tableau dressé par ce dernier parle pour lui-même: les usines de sciage de Domtar en Abitibi seront fermées de deux à cinq semaines selon l'usine; l'usine qu'Howard-Bienvenue vient de vendre à Tembec sera fermée de juin à septembre; celle de Parent d'Howard-Bienvenue est fermée pour une période de six semaines.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les quatre usines de sciage de Stone-Consol vivront des arrêts de sept semaines.

Si on revient en Abitibi, des quatre usines que McLaren vient d'acheter de Normick-Perron, deux sont fermées indéfiniment, celle de Senneterre est arrêtée pour une période de deux mois et le travail partagé vient d'être implanté à celle de La Sarre. Les dirigeants de l'usine de Scierie Barette-Chapais envisagent une fermeture d'un mois.

Suite à la page B-3



Les scieries qui exportent leur production outre-mer échappent à la déprime.

VALEUR DES DEVISES EN \$ CANADIEN			
	20 juin 1990	Var. 1 sem.	Var. 1 an
Dollar américain	1,1706	-0,0018	-0,0233
Livre sterling	2,0398	+0,0180	+0,1958
Franc français	0,2095	+0,0016	+0,0297
Deutsche mark	0,7035	+0,0044	+0,0936
Franc suisse	0,8314	-0,0001	+0,1224
Yen japonais	0,0075	-0,0001	-0,0009

MARCHÉS BOURSISERS ÉTRANGERS			
	26 juin 1990	Var. 1 sem.	Var. en 90
New York	2842,33	-51,23	+3,2 %
Londres	2399,80	+30,10	-0,9 %
Paris	2053,40	+53,30	+2,6 %
Francfort	1890,40	+53,70	+5,6 %
Zurich	1188,20	+12,20	+4,4 %
Tokyo	31 571,80	-469,00	-18,9 %

Graphique, LE SOLEIL

REPÈRES

**La relance locale par le milieu**

Le Conseil économique du Canada (CEC) donne raison à la Coalition Urgence rurale: les habitants d'une localité sont souvent mieux placés que les fonctionnaires du fédéral et des provinces pour juger des problèmes économiques et des possibilités de leur collectivité.

L'organisme fédéral déclare, dans un rapport qui vient de paraître, que ceux qui font preuve de la confiance en soi et de l'engagement nécessaires pour diriger leur propre développement méritent une aide publique. Les fonds dont ils ont besoin sont minimes et peuvent étre puisés dans les programmes en vigueur.

Le gouvernement fédéral et provinciaux consacrent annuellement quelque 230 millions \$ à divers programmes de développement communautaire. Le CEC croit qu'avec cet argent il n'est pas nécessaire d'en augmenter les budgets.

Tout comme l'aide publique ne devrait pas réduire le contrôle local à la base même de l'approche communautaire du développement économique. « Les arrangements doivent étre le plus souples et le moins bureaucratiques possible », peut-on lire.

De tels propos ne manquent pas d'encourager la Coalition Urgence rurale qui veut relancer les Opérations Dignité dans le Bas-Saint-Laurent pour lutter contre la misère et l'exode de l'Est du Québec. La population de cette région dit qu'elle ne croit plus aux formules magiques pensées par des hauts fonctionnaires au sommet d'une tour à Québec ou à Montréal. Elle entend au contraire miser sur ses ressources locales et sur des formules adaptées à ses besoins.

Le CEC énonce des principes directeurs devant guider une telle intervention. Il soutient que les activités qui ont le plus de chances de succès sont celles qui créent des infrastructures locales de ressources humaines et d'information permettant à la collectivité d'exploiter les créneaux du marché et à promouvoir l'entrepreneuriat dans toute une gamme de projets.

Bien sûr, l'organisme fédéral ne croit pas que l'approche du développement économique communautaire constitue un remède à tous les maux. Les formules de développement local ne créent pas de magie économique. Elles ne sont efficaces que là où il existe déjà un potentiel de croissance.

Cependant, précise le CEC, les avantages que pourraient en tirer les gens concernés sur le plan de la dignité humaine et de la vitalité économique des petites agglomérations pourraient étre considérables.

par VIANNEY DUCHESNE  
LE SOLEIL



**La Caisse Populaire Desjardins**

**DÉPÔT À TERME**

**RACHETABLE**

18 mois minimum 1000\$  
**12 1/2 % \***  
Intérêts versés à échéance

**NON RACHETABLE**

18 mois minimum 1000\$  
**12 3/4 % \***  
Intérêts versés à échéance

Taux recommandés par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec et à ses caisses populaires affiliées, le 26 juin 1990. \* Taux d'intérêt sujets à changement.

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

À Québec

le spécialiste de l'électronique

**TOUT UN REMOUS EN ÉLECTRONIQUE**

**ne payez que le 12 janvier 1991**

**AUCUN INTERET - AUCUN COMPTANT\***

**LIVRAISON GRATUITE A LA GRANDEUR DE LA PROVINCE**



Modèle récepteur-moniteur stereo SF5227 avec télécommande

**GARANTIE**  
36 mois 100% pièces  
et main-d'oeuvre à domicile

**ZENITH** RÉCEPTEUR-MONITEUR  
21"

**SYSTÈME 3**

• Avec télécommande • Câble compatible à 122 canaux • Affichage à l'écran • Entrée et sortie audio / vidéo

**599<sup>95</sup>**

VHS

**Quasar**  
modèle VH 5495-K

**MAGNÉTOSCOPE stéréo Hi-Fi**  
• Magnéto-scope stéréo Hi-Fi • 4 têtes, double azimut • Programmable 4 émissions / 1 mois • Affichage à l'écran • Télécommande 52 fonctions • Ralenti ultra-fin silencieux

**599<sup>95</sup>**

ECONOMISEZ 100\$



**GARANTIE**  
12 mois  
100% pièces  
et main-d'oeuvre

**HITACHI**  
CAMÉRA VM 2300

• 3 lux • Zoom 6 fois • Têtes d'effacement flottantes • Lumière 10 watts comprise • Entièrement automatique • Mallette rigide incluse

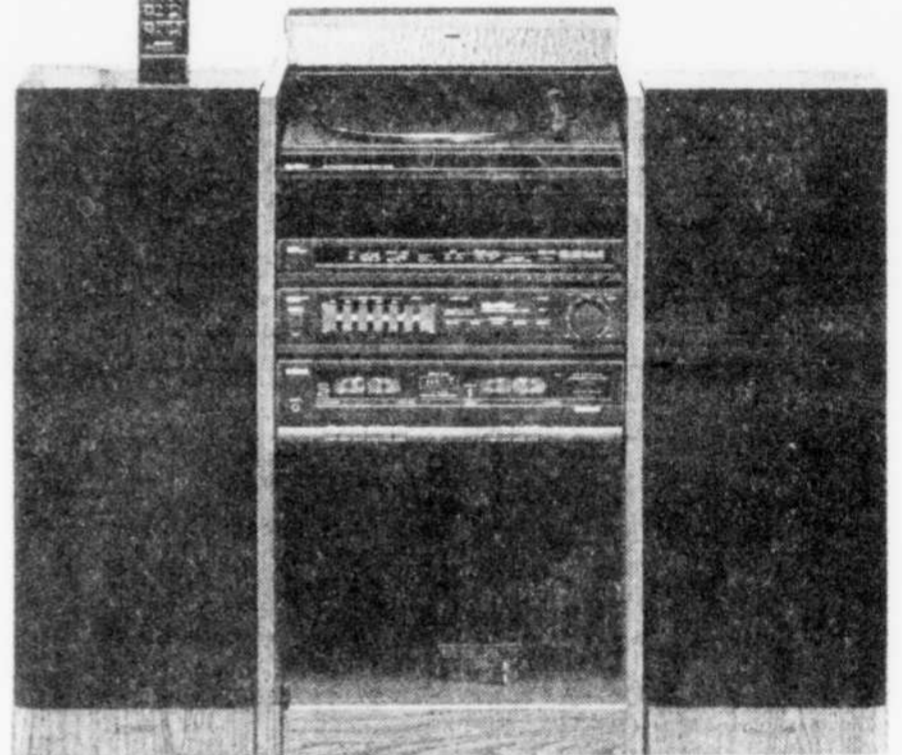
**1299<sup>95</sup>**

**GARANTIE**  
12 mois  
100% pièces  
et main-d'oeuvre



**CAMÉRA**

**Quasar**



Modèle PAS29C

**Chaîne stéréo montée en baie**

• Télécommande audio / vidéo unifiée à 28 touches avec commande de volume • Amplificateur de puissance élevée (50 W eff x2) • Bloc d'accord AM / FM stéréo avec synthétiseur au quartz, mémoire programmable à 24 registres à accès direct et balayage des stations en mémoire (section bloc d'accord) • Magnétophone à double cassette • Tourne-disque semi-automatique • Enceintes acoustiques 2 voies • Meuble audio noir

**799<sup>95</sup>**

OPTION - LECTEUR LASER 200\$

**GRATUIT**  
avec l'achat  
d'un système  
PAS29C

**Quasar**  
Chaîne stéréo haute-fidélité  
CS7009

• Bloc d'accord AM / FM stéréo avec synthétiseur au quartz et mémoire programmable à 16 registres à accès direct • Magnétophone à double cassette avec duplication rapide • Amplificateur avec prise d'entrée de lecteur de disques numériques • Tourne-disque semi-automatique • Enceintes acoustiques 2 voies

Une valeur de 300\$



**UN SERVICE À TOUTE ÉPREUVE!**

\* Sujet à l'approbation du crédit.  
Ne payez que la taxe de vente.

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

ADMINISTRATION ET  
SERVICE 872-2242

LÉVIS Place Tanguay 833-4511

BEAUPORT 535, boul. Sainte-Anne  
667-6282

CARREFOUR LES SAULES 5150, boul. de l'Ormière 871-4411